

Les pratiques funéraires dans les nécropoles à tombelles hallstattiennes en Wallonie¹

Alain GUILLAUME

Résumé

L'ensemble des sépultures hallstattiennes découvertes sur le territoire de la Wallonie ont été analysées, afin de dégager les traits marquants des pratiques funéraires de l'époque. Au-delà de la frustration de ne pouvoir atteindre le détail des cérémonies, ou des gestes, on retiendra que les Hallstattiens ont incinéré à l'endroit même de la future tombe l'ensemble de leurs morts. Chaque défunt, accompagné d'un mobilier, tantôt incinéré, parfois brisé volontairement, avait droit à son propre sépulcre — une urne ou une fosse — surmonté d'un tumulus. Les tertres exceptés, les pratiques funéraires hallstattiennes du début de l'âge du Fer semblent être directement dans la continuité de ce qui avait déjà cours à la fin de l'âge du Bronze. L'édification de tumuli individuels pourrait être justifiée par la hiérarchisation accrue de la société dès le Hallstatt C1.

Abstract

All the Hallstattian graves excavated in Wallonia have been studied in order to establish the characteristics of the mortuary practices of this time. Despite the inaccessibility of the detail of the ceremonies or the gestures, we can say that the Hallstattian cremated all their deads at the very place of the future grave. Each dead, accompanied by funeral goods sometimes cremated, sometimes voluntary broken, had its own sepulchre — an urn or a pit — covered by a barrow. Except the barrows, the Hallstattian funerary practices of the beginning of the Iron Age look to continue those that were already used at the end of the Bronze Age. The construction of individual barrows could be justified by the growing hierarchy of the society since Hallstatt C1.

1. INTRODUCTION

L'étude des pratiques funéraires compte parmi les questions fondamentales soulevées par l'archéologie et présente comme spécificité de poser généralement plus de questions qu'elle n'en résout. En effet, si la fouille d'une sépulture est sensée permettre d'appréhender des faits ayant eu lieu dans un cadre chronologique et contextuel strict, le rêve de tout archéologue, elle est largement insuffisante lorsqu'il s'agit de déterminer quels étaient les rituels pratiqués à l'extérieur de celle-ci, que ce soit avant, pendant ou après la session funéraire. De plus, comment estimer, par la fouille d'une sépulture, l'investissement humain qui se cache derrière elle? Quelle place occupait la mort chez les vivants? De quelle importance jouissait le milieu funéraire en rapport aux domaines domestique, politique, commercial, militaire...? Comment l'homme de l'âge du fer préparait-il sa propre mort? De quelle manière voyait-il celle de ses aïeux et comment entretenait-il leur mémoire? Autant de questions qui restent trop souvent sans réponses.

Il nous semble qu'une compréhension correcte des pratiques funéraires passe par la

prise en compte de données issues des autres domaines de la vie courante et, pour nous, l'étude d'une nécropole ne se limite pas à la seule approche de tombes individuelles ou de nécropoles isolées. Au contraire, il convient de préciser les relations que ces dernières entretiennent entre elles et les nombreuses composantes auxquelles elles ne font que participer de près ou de loin. Le défunt est-il toujours responsable du choix de l'emplacement du cimetière dans lequel il va être enterré? Est-il directement impliqué dans l'organisation de celui-ci? Après sa mort, quel rôle joue-t-il dans son abandon? Si ces données sont étroitement liées à la vie et à la mort d'un individu, elles lui échappent cependant en ce qu'elles lui sont extérieures et propres à la société dans laquelle il s'inscrit.

Dans les faits, c'est évidemment les phases concernant l'incinération, puis l'enterrement des défunts, qui sont les mieux connues par l'archéologie hallstattiennne en Wallonie; il ne faut pas en conclure que ces étapes sont isolées. On comprendra donc par « pratiques funéraires » un ensemble de règles respecté, dans le domaine funéraire, par une communauté tout entière; elles permettent à un groupe culturel d'affirmer ses liens sociaux et d'assurer son devenir par le maintien de traditions, même s'il peut arriver que la fouille d'une sépulture illustre un cas particulier ne respectant pas,

¹ Ce texte constitue un résumé de mon mémoire de fin d'études présenté en 2000 à l'Université de Liège, sous la direction du professeur Marcel Otte.

ou ne respectant que partiellement, les règles socialement admises. Dans ce cas, doit-on y lire un message particulier ? À qui est-il adressé ? Les découvertes incitent à penser que les frontières à placer entre les différents domaines de la vie quotidienne restent toujours vagues en raison des fortes interactions qui les lient.

2. LES RITES OBSERVÉS

L'étude des rituels funéraires présente de multiples facettes dont il est parfois difficile de rendre compte en raison du manque de données livrées par la fouille. Mais, la question la plus difficile semble être de déterminer les limites d'un sujet relativement vaste. Les rites qui nous occupent appartiennent en effet à un système religieux complexe utilisant toute une foule de symboles. Dans la quête des fonctions et significations de ceux-ci, l'apport de nombreuses disciplines connexes à l'archéologie se révèle d'une importance capitale ; l'anthropologie, la sociologie et l'archéologie se complètent en effet sous de nombreux aspects.

Si l'on admet que les rites appartiennent à un système religieux, il semble logique de commencer par définir ce qu'est une religion, sujet aussi vaste qu'épineux. La sociologie est intéressante à ce sujet parce qu'elle s'attache à localiser les institutions religieuses au sein des sociétés et à rechercher les fonctions latentes qu'elles y remplissent, c'est-à-dire qu'elle en détermine les rôles et les fonctions. Malheureusement, cette approche ne permet pas de donner une définition à ce qu'est le phénomène religieux. C'est à l'anthropologie qu'il faut alors recourir pour atteindre ce but, lorsqu'elle s'attache à étudier le phénomène religieux en tant que tel. Par la prise en compte de données synchroniques et diachroniques, influencées par l'ethnologie, elle cherche à définir la religion par l'étude de son système cohérent de pensées, d'affects et de gestes développés dans un temps donné. Après quoi elle tient compte du fait que ce système est appelé à évoluer, ce qui a pour conséquence un rééquilibrage périodique par rapport au reste de la vie sociale.

R. Bastide précise que l'anthropologie considère l'homme comme un créateur de mondes symboliques et que la religion doit être considérée comme l'une de ces créations (Bastide, 2000). L'école phénoménologique, écrit-t-il, recherche plus particulièrement quels sont les mécanismes

de construction inconscients qui président à cette entreprise. Elle tient compte du fait qu'on a donné une valeur symbolique aux gestes utilisés, ce qui nous rapproche tout doucement de la notion de rituel.

Nicole Sindzingre précise à ce sujet que différentes approches ont vu successivement le jour au cours du XX^e siècle (Sindzingre, 2000). Elle les divise en trois catégories : la première est une approche fonctionnaliste, la seconde une approche symboliste et la troisième une approche pragmatique. Dans le premier cas, les auteurs considèrent que les rituels font quelque chose, dans le second, qu'ils disent quelque chose et dans le dernier, qu'ils font partie d'un tout beaucoup plus vaste dans lequel ils doivent être englobés pour être compris. De ces différentes théories, il faut déduire que : dans un premier temps, il est nécessaire de séparer le profane du sacré et, dans un second, il faut séparer le sacré en deux entités distinctes : la première est celle des croyances, la seconde celle des rites. J. Cazeneuve divise finalement les rites en deux types distincts (Cazeneuve, 2000) : ceux qui ont pour objet de poser la transcendance du sacré en le séparant du profane (rites négatifs comme, par exemple, le respect de tabous) et ceux qui ont pour objet d'entrer en contact direct avec le sacré par divers moyens symboliques (rites positifs comme, par exemple, le shamanisme).

Suite à cette esquisse de définition, il nous est maintenant possible de développer spécifiquement les différentes pratiques respectées par les populations hallstattiennes qui ont vécu sur l'actuel territoire de la Wallonie. Classées par les archéologues au sein des rites funéraires, elles sont considérées par les autres disciplines comme des rites de passage ; elles impliquent donc toute une série de manifestations illustrant le passage d'un premier état, la vie, à un second, la mort.

Attachons-nous tout d'abord à comprendre le symbole véhiculé par l'incinération, rite exclusif observé dans nos régions ; il est lié théoriquement à la symbolique du feu. G. Durand a développé cette dernière récemment et, dans le cas qui nous intéresse, il lie le feu à un symbole de purification et de changement radical (Durand, 2000). Il faudrait donc en déduire que l'incinération est le symbole de l'abolissement d'une vie ordinaire, considérée comme impure, au profit d'une renaissance, dans la mort, à une vie spirituelle. Reste à

prouver que cette conception peut être liée à la période hallstattienne en Wallonie. G. Durand précise : « André Piganiol a montré que, dans les sociétés indo-européennes, l'incinération est toujours accompagnée par un culte solaire ou ouranien lié à la notion de transcendance ». Or, il a été démontré qu'en Europe occidentale, dès l'âge du bronze déjà, toute une symbolique concordante utilisant les symboles du feu, du cheval, du char et du soleil est venue se greffer aux anciennes pratiques.

En second lieu, il convient de développer le cas du type de sépulture utilisé : le tumulus. Comme le souligne R. Martin, même s'il peut l'influencer d'une manière ou d'une autre en certaines circonstances, ce n'est pas le rite funéraire utilisé qui va déterminer la forme de la sépulture (Martin, 2000). En effet, la découverte d'un tumulus n'est liée en aucune manière à la pratique de l'inhumation ou à celle de l'incinération. Au contraire, il se pourrait pour le Hallstatt que ce sont les conceptions relatives à la vie future du défunt, son état d'avancement social et les données économiques liées à son statut qui jouent le rôle le plus important. À l'utilisation d'un tertre a dû correspondre toute une symbolique complexe que nous avons aujourd'hui perdu. Une observation particulière de R. Martin interpelle. Selon lui, les tombes sont systématiquement marquées par un monument, qu'il s'agisse d'un simple pieu ou qu'il soit plus élaboré, à toutes les époques et dans toutes les religions. Pourtant, aucune preuve archéologique n'existe à ce jour quant à la présence de tels monuments sur les tombelles hallstattiennes de Wallonie.

Le tertre des tombelles a joué un rôle protecteur pour les dépôts funéraires et les restes incinérés des défunts. Cela ne devait pas être suffisant. En effet, il a toujours été jugé utile d'y adjoindre un système de protection artificiel par l'instauration de tabous. Par tabou, on entend l'attribution à un objet physique de propriétés sémantiques. D. De Coppet rapporte à ce sujet quelques mots de Lévi-Strauss : « les prohibitions ne résultent pas des propriétés intrinsèques de l'espèce visée, mais de la place qui leur est accordée dans un ou plusieurs systèmes de signification » (De Coppet, 2000). Dans notre cas, le tabou de violation de sépulture est donc une prohibition symbolique qui ne découle pas de la nature de la sépulture mais du symbole auquel elle est associée par métaphore psychologique. Cette prohibition

doit être rangée dans la catégorie des rites négatifs.

Le choix opéré lors de la prise de décision d'incorporer un mobilier à une sépulture peut dénoter de préoccupations matérielles sur la poursuite d'une « autre vie » après la mort. De plus, la richesse d'un dépôt refléterait à l'époque hallstattienne la richesse et la dignité terrestres du défunt. Encore faut-il prouver que c'était bien que le cas.

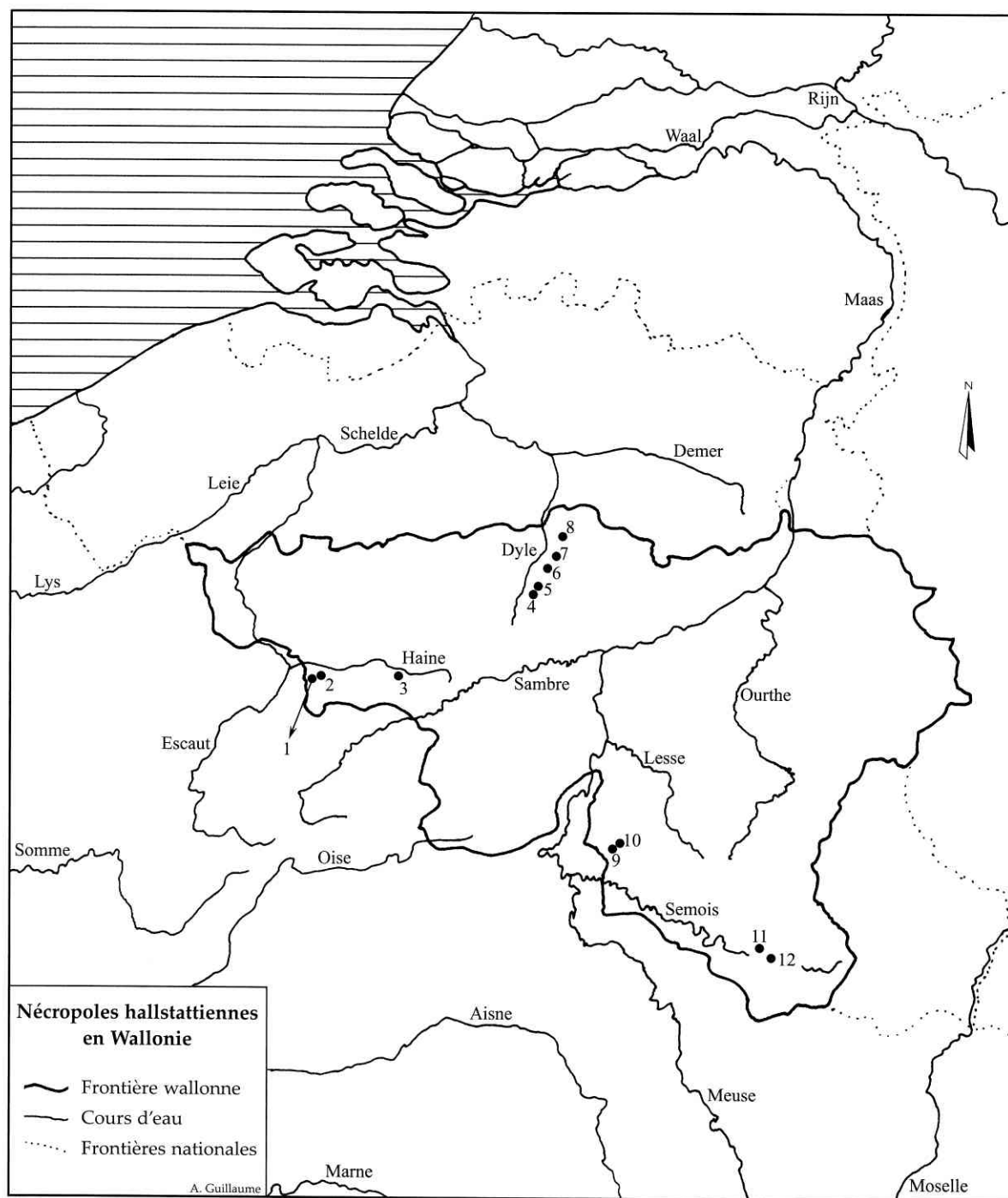
Le traitement par bris et/ou passage au feu de certaines pièces de mobilier est particulièrement intéressant à étudier. Il a logiquement été senti que l'origine de ce type de comportement était directement liée aux conceptions s'attachant au défunt lui-même. L.-V. Thomas précise que l'homme considère avec horreur, voire avec épouvante, la décomposition des cadavres (Thomas, 2000). Ce n'est pas toujours vrai à notre sens. Reste que l'homme a souvent trouvé diverses solutions afin d'éviter que cela ne se produise dans son entourage direct. Il s'agit, par exemple, de l'emploi de l'incinération, de l'enterrement, de l'embaumement, du cannibalisme, de l'isolement du cadavre... L.-V. Thomas ajoute que ce type de comportement pouvait être élargi à la destruction d'objets personnels ayant appartenu au défunt ou, dans certaines circonstances, à la notion de sacrifice.

3. ÉTAT DE LA RECHERCHE HALLSTATTIENNE EN WALLONIE

Les fouilles archéologiques dans les nécropoles à tombelles hallstattiennes wallonnes (fig. 1) ont eu très tôt la faveur des archéologues. Dès 1851, les premières publications concernant cette période ont été le fruit de discussions longues et constructives, alimentées par de nombreuses découvertes de la seconde moitié du XIX^e et du début du XX^e siècles. À une exception près, tous les cimetières connus étaient d'ailleurs fouillés à la fin de la première guerre mondiale ; ils n'étaient pas toujours publiés.

De l'archéologie des premiers temps, il faut retenir l'existence en Wallonie de quatre groupes régionaux de nécropoles à tombelles hallstattiennes². Le premier a été découvert en Lorraine

² Plus de 300 tombelles hallstattiennes ont été fouillées en Wallonie mais, en raison de l'ancienneté des fouilles archéologiques, seuls les ⅓ ont fait l'objet de descriptions spécifiques dans les publications les concernant.



- | | |
|---|--|
| 1. Bernissart. | 7. Limal – Morimoine. |
| 2. Harchies – <i>Maison Cauchies</i> . | 8. Basse-Wavre – <i>La Bruyère-Saint-Job</i> . |
| 3. Havré – <i>La Taille des Vignes</i> . | 9. Louette-Saint-Pierre – <i>La Fosse-aux-Morts</i> et Gedinne – <i>Golinduc</i> . |
| 4. Court-Saint-Étienne – <i>La Plantée des Dames</i> . | 10. Gedinne – <i>Chevaudos, Les Roches</i> et <i>Corets</i> . |
| 5. Court-Saint-Étienne – <i>Le Bettremont, La Quenique</i> et <i>La Ferme Rouge</i> . | 11. Tintigny – <i>Breuvanne</i> . |
| 6. Limal et Limelette – <i>Le Stoquoy</i> . | 12. Saint-Vincent – <i>Le Grand-Bois</i> et Bellefontaine – <i>Le Maidgibois</i> . |

Fig. 1 – Carte de situation des nécropoles hallstattiennes de Wallonie.

belge, surplombant le cours d'une rivière, la Semois, dans la région de Bellefontaine et de Saint-Vincent (Province de Luxembourg). Le deuxième l'a été en Ardenne belge, surplombant

le cours de la Houille, dans la région de Gedinne et de Louette-Saint-Pierre (Province de Namur). Le troisième a été mis au jour dans le Brabant, dominant le cours de la haute Dyle (Province du

Brabant wallon), et le dernier dans le Hainaut, sur le versant nord du cours de la Haine (Province du Hainaut). Je propose donc dans cette étude de les nommer respectivement : groupe de la Semois, groupe de la Houille, groupe de la Haute-Dyle et groupe hallstattien de la Haine (à ne pas confondre avec le « groupe de la Haine » daté du La Tène).

S'il est à déplorer aujourd'hui qu'aucune fouille systématique n'a été entreprise sur le terrain après la première guerre mondiale (à part à Havré – *La Taille des Vignes* au début des années 1930), il faut toutefois rappeler la contribution de deux auteurs qui se sont attachés à réétudier les quatre groupes régionaux et à publier de manière quasi exhaustive le matériel

qui y avait été découvert; il s'agit de Messieurs M.-E. Mariën et E. Warmenbol. Seules les sépultures du cimetière hennuyer de Harchies – *Maison Cauchies* n'ont pas encore fait l'objet d'une telle attention mais il est probable qu'il faille les rattacher au Ha B 3 (Bronze final).

Ces études ont permis la définition d'une période hallstattienne (tableau 1) divisée en : Hallstatt C (subdivisé en Ha C1, ± 750-700 à 650 ACN et Ha C2, ± 650 à 600 ACN) et Hallstatt D (± 600 à 475 ACN). À ma connaissance, aucune chronologie fine n'a été proposée à ce jour pour le Ha D. Il est également important de noter que les études de ces vingt dernières années tendraient à démontrer, par l'étude typologique, l'origine endogène

Dates ACN	Auteurs					
	M.-E. MARIËN (1964)	M.-E. MARIËN (1987)	G. DESTEXHE (1987) ¹	P.P. BONENFANT (1988)	A. CAHEN-DELHAYE (2000)	
1000 à 976	Ha A			
975 à 951						
950 à 926						
925 à 901						
900 à 876						
875 à 851						
850 à 826					...	
825 à 801						
800 à 776	Ha B		Ha B 3	Âge du bronze		
775 à 751						
750 à 726						
725 à 701						
700 à 676						
675 à 651						
650 à 626	Ha C 1	Ha C 1	Céramique Ha C	Hallstatt I		
625 à 601					Ha C 2	
600 à 576						
575 à 551	Ha C 2	Ha C 2	Ha D	Hallstatt II	Ha D	
550 à 526						
525 à 501						
500 à 476	Ha D	Ha D	Ha D	Hallstatt II	Ha D	
475 à 451						
450 à 426						
425 à 401	LT	LT	LT	LT	LT	
...						

¹ Dans M. Van Assche, 1991-1992 : 28 et 34. La périodisation de G. Destexhe repose, selon M. Van Assche, sur celle de Müller-Karpe; elle concerne ici les sites d'habitats fouillés en Hesbaye.

Tabl. 1 — Période hallstattienne.

d'une grande partie du mobilier et l'existence de réseaux d'échanges dans lesquels certaines pièces de prestige auraient pu voyager jusque chez nous.

Précisons encore que la frontière entre les différents domaines d'activités quotidiennes reste vague; elle laisse entrevoir l'étendue et la complexité des rituels funéraires, parfois associés aux domaines militaires ou domestiques. Deux fragments de calottes crâniennes humaines attribués au premier âge du fer furent par exemple découverts lors des fouilles du rempart de la fortification d'Étalle – *La Tranchée des Portes* (Cahen-Delhay, 1987b : 45); il est possible qu'il faille les associer à un rituel de réfection de la construction.

Il faut signaler finalement que les vestiges d'habitats hallstattiens wallons n'ont été découverts qu'assez récemment, au cours de ces cinquante dernières années le plus souvent. À proximité du groupe de la Semois, la fouille d'un dépôt de céramique domestique à Huombois (Sainte-Marie-sur-Semois) et d'une forteresse, *La Tranchée des Portes* à Étalle, a livré une céramique comparable à celle que l'on retrouve dans le domaine funéraire de la région (Cahen-Delhay, 1987a : 36 et 1988 : 53). C'est également le cas de la céramique venant probablement d'un habitat et découverte à Havré – *La Taille des Vignes*; elle présente des parallèles avec celle de la nécropole toute proche (Cahen & Cahen-Delhay, 1983 : 15). Par contre, en Hesbaye, région où actuellement il n'a été découvert de mobilier funéraire hallstattien qu'en Champ d'Urne tardif, la céramique découverte dans les vestiges d'habitations est quelque peu différente de celle découverte dans les autres régions wallonnes en contexte funéraire (Marchal, 1990). Les particularités régionales pourraient expliquer ce fait en tout ou en partie.

4. LES CHOIX COLLECTIFS

Chaque groupe culturel respecte des règles dans le domaine funéraire qui lui sont propres. L'individu, par l'acceptation de celles-ci, confirme son intégration auprès des siens; il entre par ce fait dans un processus rituel qui lui est extérieur. S'il faut regretter que de telles activités n'ont le plus souvent laissé aucune trace archéologique, il arrive que ce soit le cas. Le choix fait par une communauté de créer un nouveau cimetière peut par exemple

être étudié aujourd'hui alors qu'il ne dépend pas nécessairement de la mort d'un individu en particulier. Les raisons qui motivent le choix d'un emplacement plutôt que d'un autre ou celles qui poussent une communauté à rassembler ses morts dans un même lieu peuvent être évoquées.

Le contexte topographique respecté en vue de l'établissement d'une nécropole à tombelles hallstattiennes en Wallonie peut être approché de différents points de vue. En effet, qu'elle soit humaine ou physique, la géographie pourrait apporter des éléments de réponse. Dans le premier cas, se demander si la communauté a choisi d'établir sa (ou ses?) nécropole(s) dans son rayon de vision depuis l'habitat, dans son rayon d'approvisionnement direct, à l'écart de toute activité humaine, dans des lieux protégés... paraît judicieux. La fouille n'a malheureusement pas encore fourni de réponse satisfaisante à ces questions.

Dans la région occupée par le groupe de la Semois (le revers de la première cuesta sinémurienne bordant le sud du massif ardennais), des traces d'occupation domestique et militaire ont été rencontrées sur une superficie avoisinant les 10 à 15 km² autour des nécropoles. Aucun vestige d'habitation n'a été identifié à ce jour dans les alentours des cimetières des groupes de la Houille et de la Haute-Dyle. En Hesbaye, de nombreuses traces d'habitat ont été découvertes au cours de ces vingt dernières années mais aucune nécropole à tombelle n'a été signalée. Finalement, dans le groupe hallstattien de la Haine, quelques découvertes céramiques pourraient provenir des vestiges de l'habitat correspondant à la nécropole de Havré – *La Taille des Vignes*. Aucune étude d'envergure n'y a été entreprise mais les deux sites ne sont distants l'un de l'autre que de quelques dizaines de mètres. La céramique se compare entre les deux endroits.

Si la relation entre habitat et nécropole ne peut être confirmée systématiquement à ce jour, la relation directe entre différentes nécropoles ne fait quant à elle aucun doute. Trois ou quatre nécropoles composent le groupe de la Semois et couvrent une aire restreinte de 6 × 2 km², au moins cinq nécropoles composent le groupe de la Houille et couvrent une aire de 2 à 3 km², au moins sept nécropoles constituent le groupe de la Haute-Dyle et flanquent le cours d'eau sur une quinzaine de kilomètres. Finalement, les différentes nécropoles du groupe hallstattien de

la Haine ne sont distantes l'une de l'autre que de quelque vingt kilomètres.

Une recherche basée sur la géographie physique a été plus facilement abordée dans les publications ; il a été régulièrement avancé que les cimetières se trouvaient à l'époque hallstattienne au sommet des collines. L'observation semble moins catégorique. S'il arrive effectivement que ce soit le cas, la présence de nécropoles dans le fond d'une vallée ou à mi-pente a été signalée. Il paraît plus crédible par contre de considérer que les sites occupent le plus souvent une position haute par rapport aux bassins hydrographiques régionaux (ceux des rivières et non des ruisseaux) et que, pour la majorité d'entre eux, ils occupent le versant escarpé de ces bassins par opposition à l'autre. Une orientation stricte ne semble pas avoir été convenue à l'avance, de même que la présence d'éléments naturels extérieurs, tels ruisseaux ou fontaines par exemple, ne paraît pas avoir été déterminante. Le manque de fouille systématique ne permet pas de préciser si une enceinte propre au champ de repos ou à certains groupes de tombelles avait été aménagée.

L'entretien d'une nécropole et le choix de son abandon sont finalement deux composantes qui sont extérieures à l'individu, et ce même s'il y participe. Ils sont plus le reflet du groupe social dans lequel il vit que celui de sa personnalité intrinsèque et de sa volonté consciente. Enfin, il serait possible de conduire une analyse des rites funéraires transposés aux micro-sociétés qui composent les entités culturelles plus vastes. Le point de vue corporatif ou familial a sans doute son importance mais aucune trace archéologique n'a pu être clairement interprétée à ce jour sur le sujet.

5. LES SÉPULTURES INDIVIDUELLES

Les données conservées aujourd'hui sont celles qui découlent de modifications volontaires des éléments naturels et du dépôt de témoins archéologiques. Cependant, il est permis de penser que des cérémonies particulières ont pu avoir lieu sans qu'aucun vestige n'en ait subsisté. L'aménagement d'une sépulture semble toujours avoir succédé au décès d'une personne : la non-découverte de tombes clairement non utilisées laisse probablement sous-entendre leur

non-existence. Néanmoins une découverte ultérieure pourrait remettre cette question à l'ordre du jour.

Après que soit survenu un décès, on ne sait ce que devenait le corps, du moins dans un premier temps. Était-il exposé au public ? Faisait-il l'objet de soins particuliers ? Si oui, étaient-ils prodigués par certaines catégories de personnes ? Fallait-il que le défunt remplisse une certaine fonction sociale pour bénéficier de rites complets ou étaient-ils personnalisés en fonction d'elle ? Il faut se demander si, d'un défunt à l'autre, des variantes se présentaient aux survivants pour incinérer leurs morts et en fonction de quels facteurs — dont ne soupçonnons sans doute pas l'existence — ils agissaient.

Dans le cas des nécropoles à tombelles³, qui nous intéressent ici tout particulièrement, ne venait probablement qu'à cet instant le moment de choisir l'emplacement du futur édifice funéraire. Devait entrer en ligne de compte le choix d'une nécropole ainsi que l'éloignement par rapport aux autres *tumuli*. Il fallait aussi régler le problème de l'apport des terres destinées à constituer le dôme de la future tombelle. Il semble logique de considérer malgré le manque d'informations qu'elles ont été prélevées à proximité. L'éloignement entre les différentes tombelles d'un cimetière et la hauteur de celles-ci devaient probablement être liés ; c'est du moins ce que laisse penser la lecture de différents rapports de fouille⁴. Mais, avant de penser à couvrir la tombe, encore fallait-il la préparer à recevoir le défunt. Aucune trace matérielle ne laisse entrevoir la possibilité que l'emplacement définitif de l'édifice était délimité de quelque manière que ce soit mais la non-découverte d'une surface de sol ancien au cours des fouilles les plus récentes du groupe de la Haute-Dyle permet d'envisager la possibilité que la surface du sol était nettoyée avant l'apport du corps et du mobilier.

Une étape très importante devait encore avoir lieu avant que ne soit amené le défunt à l'emplacement qu'il occuperait dorénavant pour l'éternité : il fallait choisir où allait être érigé le

³ Les découvertes hallstattiennes en Champs d'Urnes tardifs sont rares en Moyenne Belgique et inexistantes en Haute Belgique. Seules quelques tombes plates sont signalées dans la région de Court-Saint-Étienne et en Hesbaye (Marchal, 1990).

⁴ Cf. *infra*.

bûcher funéraire car le corps était systématiquement incinéré. Le bûcher, le plus souvent individuel (on parle exceptionnellement d'*ustrina* à Saint-Vincent – *Le Grand-Bois* ou à Gedinne – *Chevaudos*), était érigé dans la majorité des cas à l'emplacement même de la future tombelle. Mais, à Havré – *La Taille des Vignes*, il semble que celui-ci était excentré de quelques mètres par rapport au sommet du dôme de la tombelle. Les tombelles pour lesquelles aucune spécification sur la présence d'une aire calcinée n'a été faite ne pouvaient-elles, parfois, présenter le même type de dispositif? Il est évident que les tranchées à la pioche du siècle passé ne permettaient pas d'appréhender pareil phénomène.

Si, suite à l'ustion, nous n'avons conservé aucune trace directe du bûcher, ses résidus fournissent des indications sur la forme ou sur l'intensité qu'il a dû avoir. En plan, ces derniers pouvaient occuper des surfaces de taille et de forme variables, correspondant ou non à celles des tombelles. D'après les informations relevées dans les publications, il n'est arrivé qu'exceptionnellement que la surface calcinée soit supérieure à la surface occupée par la tombelle mais, étant donné les conditions de fouilles dans la plupart des sites, il faut certainement mettre un bémol à cette observation. Le calcul de l'aire de certaines surfaces calcinées permet en outre, sporadiquement, d'émettre un doute quant à l'utilisation qui avait été faite du bûcher correspondant. En effet, le résultat d'une telle opération n'atteint parfois qu'un total de 1 m², voire moins. Comme cela a déjà été proposé, ne faudrait-il pas voir là la manifestation de feux rituels plutôt que celle de bûchers funéraires? En coupe, il convient finalement de mesurer l'épaisseur moyenne de la terre calcinée sous les effets de l'ustion ainsi que celle des résidus du bûcher lui-même.

La surface couverte par les résidus du bûcher présente le plus souvent une forme à tendance circulaire. Mais, il est arrivé également que des surfaces dont les arrêtes sont plus marquées soient observées. Il semble donc judicieux de se demander si, dans ce dernier cas, les résidus ne témoigneraient pas du fait qu'un bûcher construit avait été utilisé alors que dans le précédent, même si cela était possible, ce n'était pas obligatoire. L'épaisseur de la terre calcinée et des résidus du bûcher avoisine généralement les 5 à 10 centimètres; elle est présentée lors des fouilles comme le fruit

d'une incinération intense. C'est également ce que l'état particulièrement dégradé de la grande majorité des ossements wallons semble indiquer. De plus, il a été signalé exceptionnellement que l'épaisseur de la couche calcinée se réduisait au fur et à mesure que l'on s'écartait du centre du brasier, ce qui paraît logique si l'on admet que c'est à cet endroit que la chaleur a dû être la plus élevée.

Après l'apport du corps au bûcher, une variante triple se présentait aux survivants : quand ajoutait-on cette partie du mobilier funéraire que l'on avait jugé utile d'incorporer au foyer? S'il est logique d'admettre qu'il était déposé avant même que l'on ne mette le feu à l'ensemble, il est tout à fait plausible que l'on ait attendu l'embrasement, voire l'arrêt des flammes, au moment où les cendres étaient encore incandescentes. Seuls des degrés d'ustion plus ou moins poussés pourraient nous éclairer sur le sujet mais étant donné qu'ils ne sont pas tous concordants et que chaque situation peut être l'expression d'autant de cas particuliers...

Le mobilier funéraire déposé se composait de différentes pièces mais restait le plus souvent assez pauvre si on le compare à celui découvert dans d'autres régions européennes pour la même époque. À une ou deux pièces en céramique, on ajoutait parfois une pièce métallique. Le décompte des matières premières rencontrées pour l'ensemble du mobilier funéraire wallon nous donne un total de huit⁵, celui des fonctions que remplissaient ces objets un total de six⁶. Les matières les plus fréquentes dans les tombelles sont la céramique et le bronze que l'on rencontre respectivement dans 16 et dans 18 des 21 ensembles funéraires⁷ étudiés lors de la

⁵ Il s'agissait de : céramique, cuivre, plomb (?), bronze, fer, matériaux lithiques, terre et d'argile non cuite, probablement pétrie à la main. À ces catégories, il conviendra d'ajouter des traces indirectes de bois et de tissu. Précisons finalement que la fréquence de certaines matières est extrêmement basse.

⁶ Ce sont : la vaisselle, les armes, les ustensiles de toilette, les objets de parure, les éléments du harnachement et quelques outils.

⁷ Il s'agit des nécropoles à tombelles hallstattiennes suivantes :

- le groupe de la Semois : Tintigny – Breuvanne, Saint-Vincent – *Le Grand-Bois*, Bellefontaine – *Le Maidgibois* et Bellefontaine – *Les Aisances* ;
- le groupe de la Houille : Louette-Saint-Pierre – *La Fosse-aux-Morts*, Gedinne – *Chevaudos*, Gedinne – *Golinduc*, Gedinne – *Les Roches*, Gedinne – *Corei* et Louette-Saint-Pierre – *Poteau de Morval* ;

rédaction de mon mémoire de fin d'étude⁸. Les cimetières les plus riches en matières premières sont ceux de Gedinne – *Chevaudos* et de Court-Saint-Étienne – *La Quenique*. La fonction la plus souvent remplie par le mobilier est la vaisselle. On en retrouve dans 16 des 21 nécropoles⁹; le cimetière le plus riche au niveau des fonctions que remplit son mobilier est le cimetière de Court-Saint-Étienne – *La Ferme Rouge*, qui a livré le mobilier le plus luxueux de Wallonie.

Avant incinération, certaines pièces subissaient un rituel particulier. En effet, quelques pièces métalliques, céramiques ou plus rarement lithiques, étaient pliées ou brisées. La condamnation définitive de tels objets par le bris, le ploiement ou la calcination n'était cependant pas systématique. Il est particulièrement intéressant de noter qu'il arrive très souvent que la fouille ne livre qu'une partie des fragments obtenus. Qu'est devenue l'autre? Le cas des épées et des rasoirs, en bronze ou en fer, illustre parfaitement cette pratique. Selon M.-E. Mariën, toutes les épées hallstattiennes en bronze découvertes en Wallonie dérivent du type Gündlingen. Si seules trois¹⁰ d'entre elles permettent une étude typologique plus précise, il faut en dénombrer treize au total¹¹; elles sont aujourd'hui toutes brisées mais il n'est pas toujours possible de prouver que le

bris qu'elles ont subi a une origine rituelle. Les fragments de quatre d'entre elles ont été passés au feu, ceux de quatre autres ont été épargnés. Finalement, le passage au feu des fragments de deux autres armes n'a pu être reconnu mais les fragments des trois dernières interpellent. En effet, seule une partie des morceaux obtenus par le bris volontaire a été jetée dans le brasier alors que l'autre était réservée jusqu'après l'ustion¹².

Le cas des épées en fer est légèrement différent. En effet, ce nouveau matériau impliquait plus facilement un ploiement qu'un bris; ploiement et bris ont pourtant coexisté. Moins visible que sur les fragments des épées en bronze, le passage au feu n'a pas fait l'objet de précisions particulières dans les publications. Des 16 épées étudiées¹³, 4 étaient pliées, 4 étaient brisées, 5 n'étaient pas altérées et il n'a pas été possible de déterminer le traitement subi par les trois dernières en raison du manque d'informations livrées dans les études.

Quatorze rasoirs hallstattiens¹⁴ ont été découverts à ce jour dans les sépultures wallonnes. On s'étonnera toutefois que celui d'Éprave – *La Croix Rouge* l'ait été dans une tombe mérovingienne. En raison de la taille réduite de telles pièces, il est difficile de discuter sur l'éventuel

- le groupe de la Haute-Dyle : Court-Saint-Étienne – *La Quenique*, Court-Saint-Étienne – *Le Bettremont*, Court-Saint-Étienne – *La Ferme Rouge*, Basse-Wavre – *La Bruyère-Saint-Job*, Limal – *Morimoine*, Limelette et Limal – *Le Stoquoy* et Court-Saint-Étienne – *La Plantée des Dames*;
- le groupe hallstattien de la Haine : Bernissart (tombe isolée), Havré – *La Taille des Vignes*, Harchies – *Maison Cauchies* (qu'il faut peut-être rattacher au Ha B3 et où la présence de tombelles n'est pas certifiée) et Flobecq – *Le Pottelberg* (tombe isolée dans une nécropole des Champs d'Urnes).

⁸ À paraître prochainement dans un *Bulletin du Cercle Archéologique Hesbaye-Condroz*.

⁹ Le pourcentage pourrait sans doute être plus élevé si les conditions de fouilles avaient été optimales.

¹⁰ Il s'agit des épées en bronze découvertes dans :
– la tombelle 1 de Gedinne – *Chevaudos*;
– la tombelle K de Court-Saint-Étienne – *La Quenique*;
– la tombelle 5 de Basse-Wavre – *La Bruyère-Saint-Job*.

¹¹ Il s'agit des épées en bronze suivantes :
– groupe de la Semois : aucune;
– groupe de la Houille : épée G1 (Gedinne – *Chevaudos*, tombelle 1);
– groupe de la Haute-Dyle : épée 101 (Court-Saint-Étienne – *La Quenique*, tombelle K), épées 102 à 106 (Court-Saint-Étienne, découvertes isolées) et épée BW1 (Basse-Wavre – *La Bruyère-Saint-Job*, tombelle 5);
– groupe de la Haine : épées H1 à H4 (Harchies – *Maison Cauchies*, tombelles 1 à 4. Il faut peut-être rattacher ces épées au Ha B3) et épée de la tombelle 78 de Flobecq – *Le Pottelberg*.

¹² Il s'agit des épées 103 et 106 (découvertes isolées de Court-Saint-Étienne) et H3 (tombe plate (?) 3 de Harchies – *Maison Cauchies*).

¹³ Il s'agit des épées en fer suivantes :

- groupe de la Semois : aucune;
- groupe de la Houille : Gedinne – *Chevaudos* (tombelle 2), Gedinne – *Chevaudos* (tombelle 13), Gedinne – *Chevaudos* (tombelle 14);
- groupe de la Haute-Dyle : épées 201 à 206, 218 et 219 (découvertes isolées de Court-Saint-Étienne – *La Quenique*), épées 207 et 210 (Court-Saint-Étienne – *La Ferme Rouge*, tombelles 3 et 1), épée de Limal – *Morimoine* (tombelle 1) et épée de Limelette et Limal – *Le Stoquoy*;
- groupe hallstattien de la Haine : Havré – *La Taille des Vignes* (tombelle E).

¹⁴ Il s'agit des rasoirs suivants :

- groupe de la Semois : Saint-Vincent – *Le Grand-Bois* (tombelle 67);
- groupe de la Houille : Louette-Saint-Pierre – *La Fosse-aux-Morts* (tombelle I), Louette-Saint-Pierre – *La Fosse-aux-Morts* (tombelle III), Louette-Saint-Pierre – *La Fosse-aux-Morts* (découverte isolée hors contexte), Éprave – *La Croix-Rouge*;
- groupe de la Haute-Dyle : Court-Saint-Étienne – *La Ferme Rouge* (tombelle 5), Court-Saint-Étienne – *La Ferme Rouge* (découverte isolée 142), Court-Saint-Étienne (découverte isolée 151), Basse-Wavre – *La Bruyère-Saint-Job* (tombelle 5), Limal – *Morimoine* (tombelle 2), Court-Saint-Étienne – *La Plantée des Dames* (tombelle 3);
- groupe hallstattien de la Haine : Bernissart (tombelle isolée), Havré – *La Taille des Vignes* (tombelle 9), Havré – *La Taille des Vignes* (tombelle 16).

bris rituel qu'elles auraient pu subir. Le rasoir de la tombelle III de Louette-Saint-Pierre apporte pourtant un élément de réponse. En effet, cet ustensile de toilette a été brisé en deux fragments; le premier était conservé à l'intérieur d'une céramique alors que l'autre se trouvait à l'extérieur. L'ustion éventuelle subie par les rasoirs n'est attestée avec certitude que dans trois cas et il est certain qu'il n'a pas eu lieu dans un autre¹⁵; les informations manquent dans les publications en ce qui concerne les dernières pièces. Finalement, il est certain que quelques céramiques ont subi le même sort que les objets métalliques mais trop peu d'informations les concernent.

Les circonstances de la mise à feu et la durée de l'ustion ne sont pas connues. Mais, après un moment de refroidissement sans doute, il semble que le mobilier funéraire et les ossements aient été systématiquement récoltés en vue d'une réorganisation ultérieure. Lorsque les emplacements de la tombelle et du bûcher étaient distincts, cela paraît normal. Pourtant, même dans le cas contraire, il semblerait que lorsque les ossements étaient éparpillés, c'était en respectant des formes géométriques qui ne semblent jamais avoir correspondu à l'anatomie réelle d'un être humain.

Après l'ustion, il est arrivé que l'on perce une fosse à travers la lentille de terre calcinée sous l'effet du feu. Si cette pratique n'est pas très fréquente, quelques mentions la signalent à Saint-Vincent – *Le Grand-Bois* et il est possible qu'à Gedinne – *Chevaudos* cette pratique était généralisée. La fosse, circulaire ou quadrangulaire, n'était jamais très spacieuse et n'était guère profonde que de deux ou trois dizaines de centimètres, cinq au maximum. Venait alors le moment de disposer le mobilier et les ossements.

L'ordre de dépôt des différentes catégories de mobilier ne semble pas avoir été systématique. À Saint-Vincent – *Le Grand-Bois* par exemple, il est arrivé que l'on dépose une céramique et qu'ensuite on éparpille les ossements autour d'elle. Il est aussi arrivé dans le même cimetière que, dans le cas d'une tombelle à fosse, on dépose les ossements en un petit lit au fond

de la fosse et qu'on les couvre ensuite par la céramique. Le mobilier incorporé aux sépultures pouvait être le suivant : vaisselle en céramique ou en bronze, armes en bronze ou en fer, objets de toilette en bronze ou en fer, objets de parure en plomb (?), en bronze, en fer ou en dents animales, éléments de harnachement en bronze ou en fer et des outils en bronze, en fer, en terre cuite ou en matériau lithique. Les subdivisions typologiques sont nombreuses.

Après le dépôt du mobilier, la dernière étape connue de l'aménagement de la sépulture consistait à couvrir la tombe. Dans le cas particulier des nécropoles à tombelles, la couverture était constituée d'une masse terreuse prenant la forme d'une calotte surbaissée. Selon toute vraisemblance, bien qu'il n'y en ait aucune preuve, les matériaux devaient être prélevés dans l'entourage immédiat. D'un diamètre compris entre 1,5 et 30 mètres et d'une hauteur pouvant atteindre un maximum de 3 à 3,50 mètres de haut, les dimensions moyennes conservées approchent les 10 mètres sur 1.

Au sein d'une même nécropole, il est possible que les tailles des différentes tombelles pouvaient être liées. À Court-Saint-Étienne – *La Ferme Rouge* par exemple, les cinq édifices présentaient à la fouille un diamètre de 20 à 25 mètres, ce qui est plus élevé que la moyenne wallonne. Ces dimensions conséquentes rapprochent donc les sépultures de cet ensemble mais les différencient de la plupart des autres découvertes wallonnes. Par contre, au *Grand-Bois* à Saint-Vincent, la toute grande majorité des tombelles mesurait de 5 à 12,5 mètres de diamètre, ce qui les dissocie clairement de celles de Court-Saint-Étienne – *La Ferme Rouge*. F. de Radiguès signale encore, lorsqu'il fouille à Gedinne – *Chevaudos*, que les tombelles de cette nécropole sont d'une manière générale plus basses et plus rapprochées qu'à Louette-Saint-Pierre – *La Fosse-aux-Morts*¹⁶. Il faut donc en déduire que les tombelles d'un même ensemble peuvent présenter des points communs quant à leurs dimensions et que celles-ci impliquent une forme d'organisation au sein d'un champ de repos.

Un cas intéressant mérite que l'on s'y arrête un instant. La fouille de la nécropole du *Grand-Bois* à Saint-Vincent a donné lieu à une collecte d'informations systématique. Le report

¹⁵ Les rasoirs ayant subi les affres du feu sont les suivants : rasoirs de la tombelle 5 de Court-Saint-Étienne – *La Ferme Rouge*, découverte isolée 142 de Court-Saint-Étienne – *La Ferme Rouge* et découverte isolée 151 de Court-Saint-Étienne – *La Ferme Rouge*.

Le rasoir n'ayant pas subi les affres du feu est le suivant : rasoir de la tombelle 2 de Limal – *Morimoine*.

¹⁶ Lire « Golinduc » car cet auteur aurait, selon E. Warmenbol, confondu les deux sites.

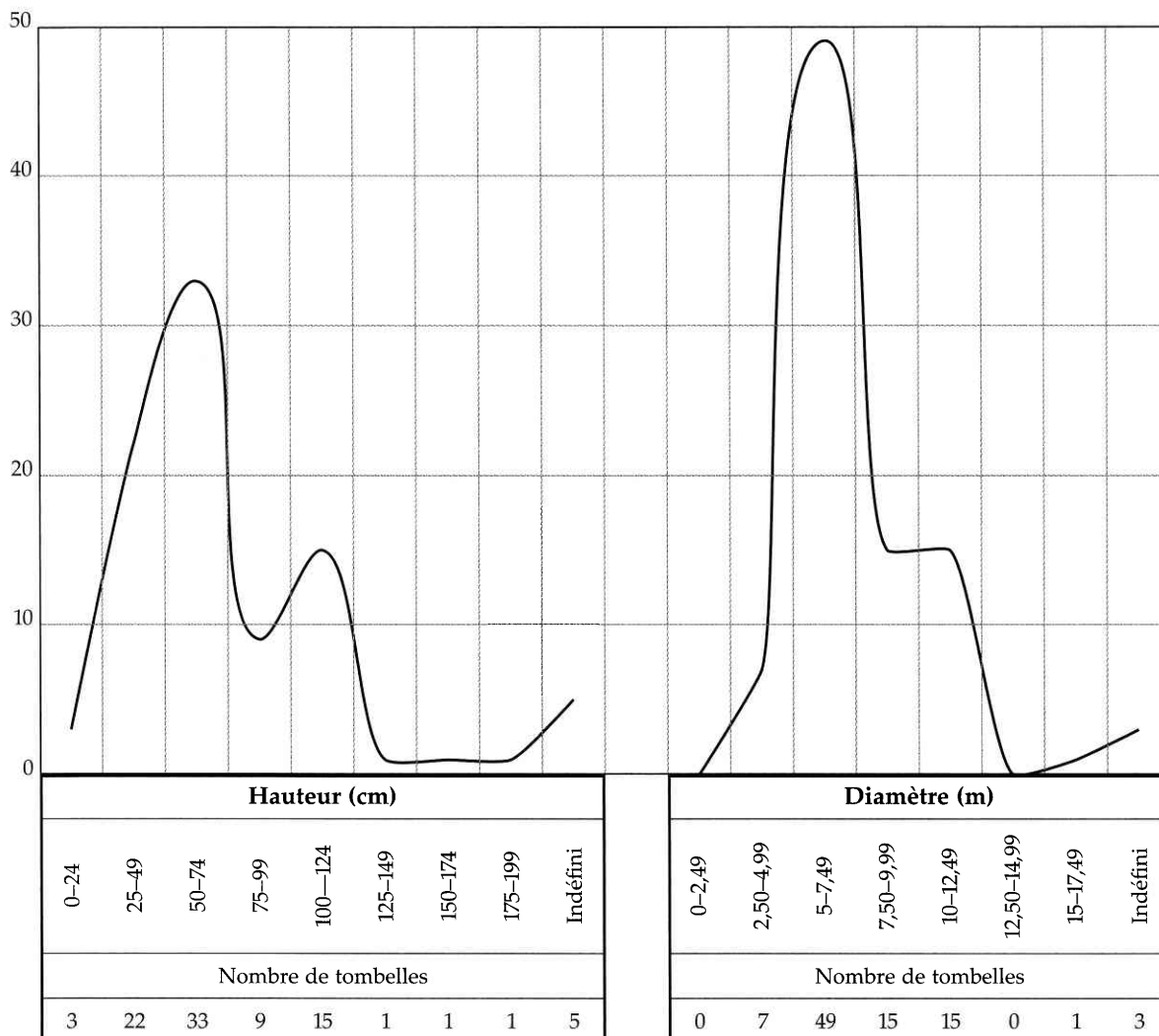


Fig. 2 — Relation entre dimensions et nombre de tombelles de la nécropole du *Grand-Bois* à Saint-Vincent.

des dimensions des tertres dans un graphique (fig. 2) laisse entrevoir la possibilité qu’il y ait eu dissociation entre grandes et petites tombelles à cet endroit ($\frac{1}{3}$ pour $\frac{2}{3}$). La signification d’une telle dissociation ne paraît pas claire au premier abord et ce même si l’observation permet de noter une absence croissante des petites tombelles si l’on se dirige vers le nord de la nécropole.

L’apport de la couverture définitive constitue la dernière phase connue pour ce qui est de l’érection des tombelles. Aucune trace de poteau n’a pu être relevée pour témoigner d’un éventuel aménagement sur ou autour de celle-ci. De même, il est probable qu’aucun fossé périphérique ne les a jamais ceint. Elles se distinguent en cela des sépultures contemporaines fouillées dans les régions limitrophes, au nord comme au sud (sauf exceptionnellement comme à Vienne-la-Ville – *Bois de Haulzy* [Aisne, France] où ce

type de dispositif est parfois absent). Quelques cas particuliers attestent toutefois la présence de certaines structures périphériques dans la groupe de la Houille¹⁷, mais jamais sous la forme d’un fossé circulaire. Seul le cas de la tombelle Z de Court-Saint-Étienne – *La Quenique* pose problème. Dans la description dont elle a fait l’objet quelques années avant sa fouille, il est spécifié qu’elle présentait une structure circulaire : « On a dessiné sa circonférence par un sillon » (Cloquet, 1882 : 40). Mais à qui correspond ce « on » ? Ce dessin est-il ancien ou il est-il dû à N. Cloquet lui-même ? Lors de la fouille, survenue en 1891, aucune précision sur la présence d’un éventuel fossé autour de la tombelle Z n’a été donnée, ce qui ne démontre pas son absence.

Après l’enterrement, la sépulture devait sans doute faire l’objet d’attentions particulières, dans

¹⁷ Cf. *infra*.

un premier temps tout au moins. Certains rites étaient-ils pratiqués à la mémoire du défunt ? Si oui, par quelles personnes l'étaient-ils ? Les gens de la famille, du clan, des étrangers, des laïcs ou les membres d'un clergé... Cette phase, si elle a sans doute existé, n'a laissé aucune trace tangible. Finalement, ce n'est sans doute qu'au fil des générations et des aléas qu'un désintéressement croissant devait conduire une tombelle, puis une nécropole, à leur abandon.

6. LES STRUCTURES RARES

Quelques structures rares pouvant être groupées en deux catégories distinctes ont été signalées dans les rapports de fouille ; il s'agit de structures périphériques et de structures non périphériques. Le premier cas n'a été rencontré que dans le groupe de la Houille. En effet, certaines structures périphériques, construites en blocs lithiques, ont été découvertes. Pour rappel, aucun fossé n'a été signalé autour des *tumuli* wallons¹⁸. La tombelle X de la *Fosse-aux-Morts* à Louette-Saint-Pierre était entourée d'une bordure circulaire de « gros cailloux ». La tombelle O de Gedinne – *Chevaudos* avait un diamètre de 1,40 mètres déterminé par un mur en blocs de quartz tenant sans mortier et descendant jusqu'au fond de la tombe à une profondeur de 1,30 mètres. Finalement, le diamètre de la tombelle II de Gedinne – *Golinduc* était délimité par « de gros cailloux de quartz blanc comme il y en avait beaucoup dans le voisinage ».

Les structures non circulaires sont également très rares. Toujours dans le groupe de la Houille, le dôme d'une tombe isolée, découverte à environ un demi-kilomètre des fouilles de Gedinne – *Chevaudos*, était constitué de pierres plates ; la sépulture en question était donc un marchet. Non loin de là, la couverture des huit sépultures du cimetière de Gedinne – *Les Roches* était constituée de schiste assez dur, ce qui les rapproche de la tombelle qui vient d'être citée mais qui les dissocie clairement des autres tombelles de la région. Dans le groupe de la Haute-Dyle, la tombelle Z de Court-Saint-Étienne – *La Quenique* comportait un *loculus* en dalles de schiste et dans le groupe de la

Haine, l'épée hallstattienne découverte dans la tombelle 78 de Flobecq – *Le Pottelberg* l'a été au niveau d'une grande loge en pierres brutes.

Finalement, dans le groupe de la Semois, au *Grand-Bois* à Saint-Vincent, des amas de pierres sont signalés dans les tombelles 1, 5 et 63¹⁹ et, dans le groupe de la Houille, des conduits rectilignes et parallèles courant sur de très longues distances (jusqu'à 160 mètres) sont signalés à Gedinne – *Chevaudos* et à Gedinne – *Golinduc*. À ce jour, ils n'ont pu être associés avec certitude aux tombelles. Leur fonction est inconnue.

7. LE TRAITEMENT DU MOBILIER

7.1. La céramique

La céramique est la catégorie matérielle la plus fréquemment rencontrée dans les fouilles wallonnes. Isolées ou non les différentes pièces ont pu remplir des fonctions funéraires diverses (fig. 3 et 4). Tour à tour utilisées comme urnes, vases d'offrande ou vases accessoires, elles ont pu subir des traitements variés. Tantôt brisées, tantôt conservées en entier, passées au feu ou préservées partiellement ou totalement, leur dépôt peut être étudié en coupe ou en plan.

Les différentes catégories fonctionnelles remplies par les céramiques sont les suivantes : urnes, vases d'offrandes ou vases accessoires. Il est possible que certaines pièces aient rempli deux fonctions différentes. Par exemple, une urne pouvait contenir les ossements d'un défunt et une pièce de mobilier ; elle remplissait alors la double fonction de vase d'offrande et d'urne cinéraire. Une question importante doit être posée au sujet d'une des fonctions recensées. Quelle est l'utilité d'adjoindre des vases accessoires à un dépôt ? Ne seraient-ils pas plus simplement des vases d'offrande dont le contenu a disparu ? La trace indirecte de matières périssables dans certaines céramiques a pu par exemple être mise en évidence dans la tombelle 61 du *Grand-Bois* à Saint-Vincent. Mais, d'un autre point de vue, il faut admettre que les céramiques brisées rituellement avaient manifestement perdu leur fonction de contenant

¹⁸ Le cas de la tombelle Z de Court-Saint-Étienne – *La Quenique* dans le groupe de la Haute-Dyle, vient d'être débattu.

¹⁹ Trois grosses pierres couvraient des ossements dans la tombelle 5, 32 se trouvaient dans la tombelle 1 et 16 dans la tombelle 63. Les aires couvertes par les blocs des tombelles 1 et 63 faisaient respectivement 1,80 mètres de diamètre et 1,20 m².

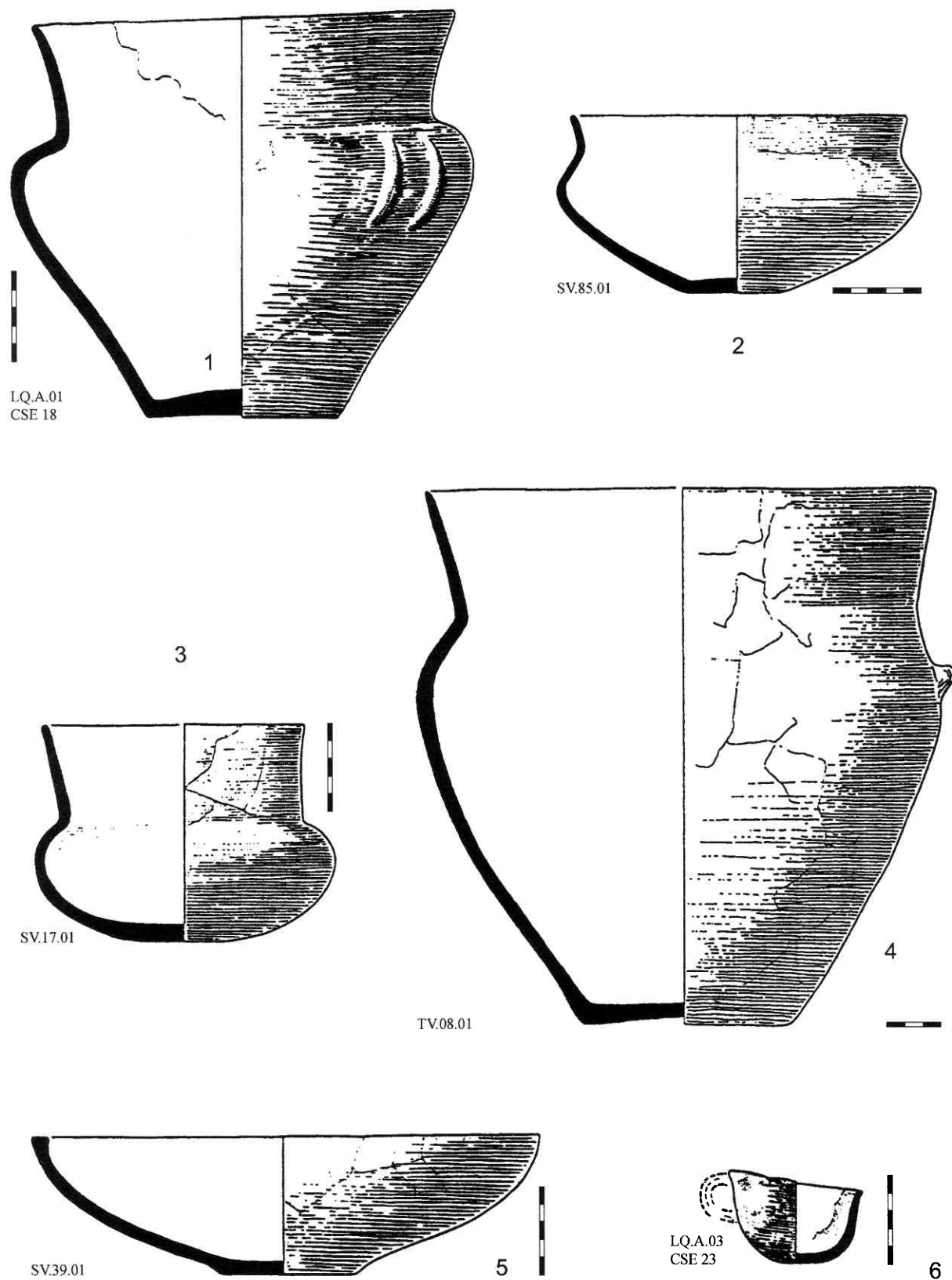


Fig. 3 — Choix de céramiques Ha C (1 et 6. Court-Saint-Étienne - *La Quenique*, tombelle A; 4. Havré - *La Taille des Vignes*, tombelle 8; 2, 3 et 5. Saint-Vincent - *Le Grand-Bois*, tombelles 85, 17 et 39. (D'après M.-E. Mariën).

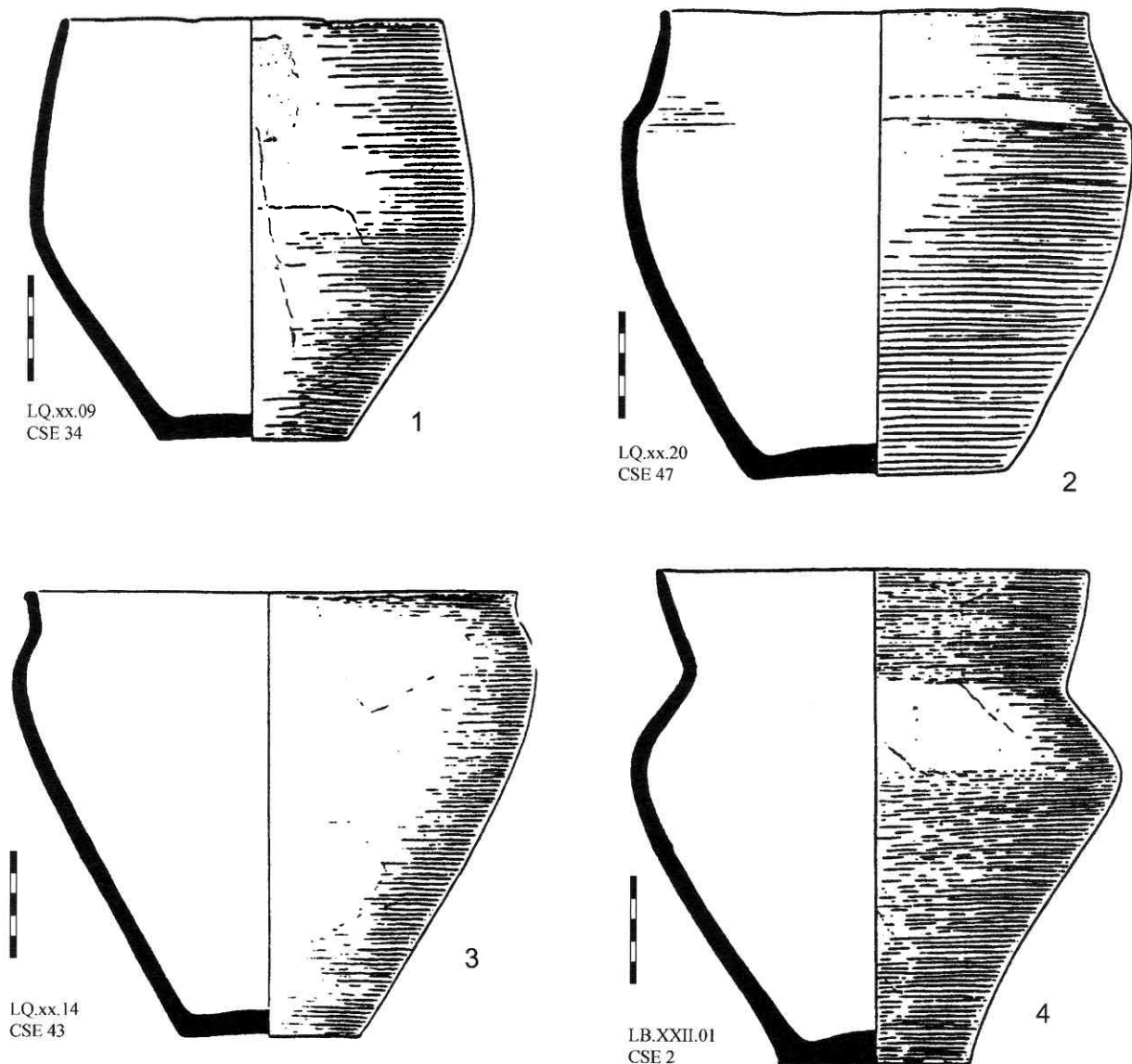


Fig. 4 — Choix de céramiques Ha D (1 à 3. Court-Saint-Étienne – *La Quenique*, découvertes isolées; 4. Court-Saint-Étienne – *Le Bettremont*, découverte isolée. (D'après M.-E. Mariën).

et qu'il ne pouvait en aucun cas s'agir de vases d'offrande. Précisons encore que le contenu des vases d'offrande étudiés pouvait être composé soit d'une urne, soit d'une autre pièce en céramique, soit de fragments métalliques, soit de matériaux lithiques ou périssables, c'est-à-dire de toutes les matières premières rencontrées dans les tombelles wallonnes. Finalement, au *Grand-Bois* à Saint-Vincent qui est la seule nécropole pour laquelle nous avons des statistiques fiables en Wallonie, environ un tiers des sépultures contenait une urne.

Le niveau de dépôt des céramiques correspond dans plus de 95 % des cas à celui du sol environnant. Quelques-unes d'entre elles ont cependant été enfouies dans une fosse mais, vu

la rareté de ce genre d'aménagement, ces cas sont peu fréquents. Quelques découvertes sont assez exceptionnelles. Des tessons céramiques ont été récoltés à un niveau supérieur à celui du sol environnant dans les tombelles 4 et 17 du *Grand-Bois* à Saint-Vincent et des tessons étaient mélangés aux terres du dôme de la tombelle 52; pourtant, selon les archéologues chargés de la fouille, il serait certain que cette tombelle n'avait pas été perturbée. La situation topographique du dépôt, au sein de la tombelle, n'a généralement pas été précisée; il semblerait qu'elle corresponde assez fréquemment au sommet apparent du tertre.

Quant à la quantité de pièces en céramique contenues dans chaque sépulture, elle n'est

le plus souvent élevée que de une ou de deux unités. Quelques tombelles plus riches en céramiques se démarquent pourtant. Les tombelles 81 du *Grand-Bois* à Saint-Vincent, 9 de Gedinne – *Chevaudos*, 1 et 3 (sépulture double) de Court-Saint-Étienne – *La Ferme Rouge* contenaient chacune quatre céramiques. Il y en avait trois dans les tombelles B, 11, 18 et 45 du *Grand-Bois* à Saint-Vincent, 1, 12 et 16 de Gedinne – *Chevaudos*, A de Court-Saint-Étienne – *La Quenique*, 5 de Court-Saint-Étienne – *La Ferme Rouge* et 6 de Havré – *La Taille des Vignes*. Sur un total de ± 200 tombelles décrites, cela fait donc très peu.

Pour terminer, voici quelques détails typologiques au sujet de la céramique funéraire. Généralement d'assez bonne facture et rarement décorés, les multiples types utilisés présentent des ouvertures droites ou évasées. M.-E. Mariën précise à ce sujet que la période hallstattienne a marqué, en Wallonie, une aversion à enfermer les cendres de ses morts, ce qui contraste quelque peu avec les pratiques des populations des Champs d'Urnes de la même région. Enfin, une céramique particulière se différencie du reste de la production ; il s'agit de la céramique à protubérance(s). E. Warmenbol en a repéré, outre à Gedinne – *Chevaudos* et à Louette-Saint-Pierre – *La Fosse-aux-Morts*, de nombreux exemplaires à partir desquels, entre autres, il tente de définir l'extension du groupe «Mosan», connu également sous le nom de groupe des Ardennes.

[...] Nombre de ces nécropoles ont également livré des vases munis d'une protubérance sur l'épaule (Daumstutz), vases dont la carte de répartition donne sans doute l'extension du «groupe mosan». Il en est apparu à Wilrijk (Anvers), Goirle (Noord-Brabant), Weert, Donk (Limbourg), Lommel, Merken-bei-Düren (Kr. Düren), Veen (Kr. Moers), Kalbeck (Kr. Kleve), Lamine (Liège), Chapon-Seraing (Liège), Saint-Vincent (Luxembourg) et Belleville (Meuse), c'est-à-dire dans des habitats comme dans des nécropoles. (Warmenbol, 1991 : 62–63)

7.2. Les épées en bronze

Le cas des épées en bronze (fig. 5) a déjà été abordé au sujet du bris rituel ; il est intéressant d'y ajouter un trait particulier. En effet, au lieu d'être simplement déposés côte à côte avec les autres pièces de mobilier, il est arrivé dans trois cas certains que les fragments de ces épées aient fait partie, avec les ossements, du contenu de

l'urne cinéraire. Le parallèle qui doit être fait entre les traitements subis par le corps et l'arme est donc manifeste, non seulement au niveau du rituel subi mais encore au niveau du type de dépôt.

7.3. Les bouterolles

Les bouterolles, en bronze, semblent avoir subi un sort identique à celui des épées qu'elles accompagnaient mais il n'en a été trouvé, en domaine funéraire, que six exemplaires dont quatre hors contexte. Il s'agit des bouterolles de la tombelle 1 de Gedinne – *Chevaudos*, des bouterolles 107 à 110, découvertes isolées de Court-Saint-Étienne – *La Quenique* et de Court-Saint-Étienne – *La Ferme Rouge* et de la bouterolle de la tombe (plate ?) 3 de Harchies – *Maison Cauchies*.

7.4. Les épées en fer

Le cas des épées en fer a lui aussi été abordé. Contrairement à ce qui se passait de temps à autre pour les armes en bronze, jamais une épée en fer n'a été retrouvée enfermée avec les ossements dans une urne. Le fait que l'épée en fer était plus facilement pliée que brisée est sans doute une raison pour expliquer cet état de fait mais, même lorsqu'elle a été brisée, l'épée en fer n'a pas été jointe au contenu de l'urne. Une pratique particulière, propre au traitement des épées en fer, doit être relevée. Cinq exemplaires²⁰ ont été fichés dans le sol de la tombelle sans subir aucun dommage. Pour rappel, toutes les épées en bronze découvertes en Wallonie ont été brisées.

Il est peut-être intéressant de noter également que dans de nombreuses tombelles à épées en fer (cinq²¹ sur seize), aucune autre pièce n'a été signalée que l'arme. Il me paraît donc légitime de poser la question de savoir si, dans ce cas précis, l'arme ne pouvait de temps à autre s'auto-suffire en guise de mobilier funéraire. De plus, sur les onze épées restantes, cinq ont été

²⁰ Il s'agit des épées en fer suivantes : Gedinne – *Chevaudos*, tombelle 13 ; Court-Saint-Étienne – *La Quenique*, épée 205, tombelle L ; Court-Saint-Étienne – *La Quenique*, épée 206, tombelle M ; Limal – *Morimoine*, tombelle 1 ; Havré – *La Taille des Vignes*, tombelle E.

²¹ Il s'agit des épées en fer suivantes : Gedinne – *Chevaudos*, tombelle 2 ; Gedinne – *Chevaudos*, tombelle 13 ; Court-Saint-Étienne – *La Quenique*, épée 205, tombelle L ; Court-Saint-Étienne – *La Quenique*, épée 205, tombelle M ; Limelette et Limal – *Le Stoquoy*, tombelle 5.

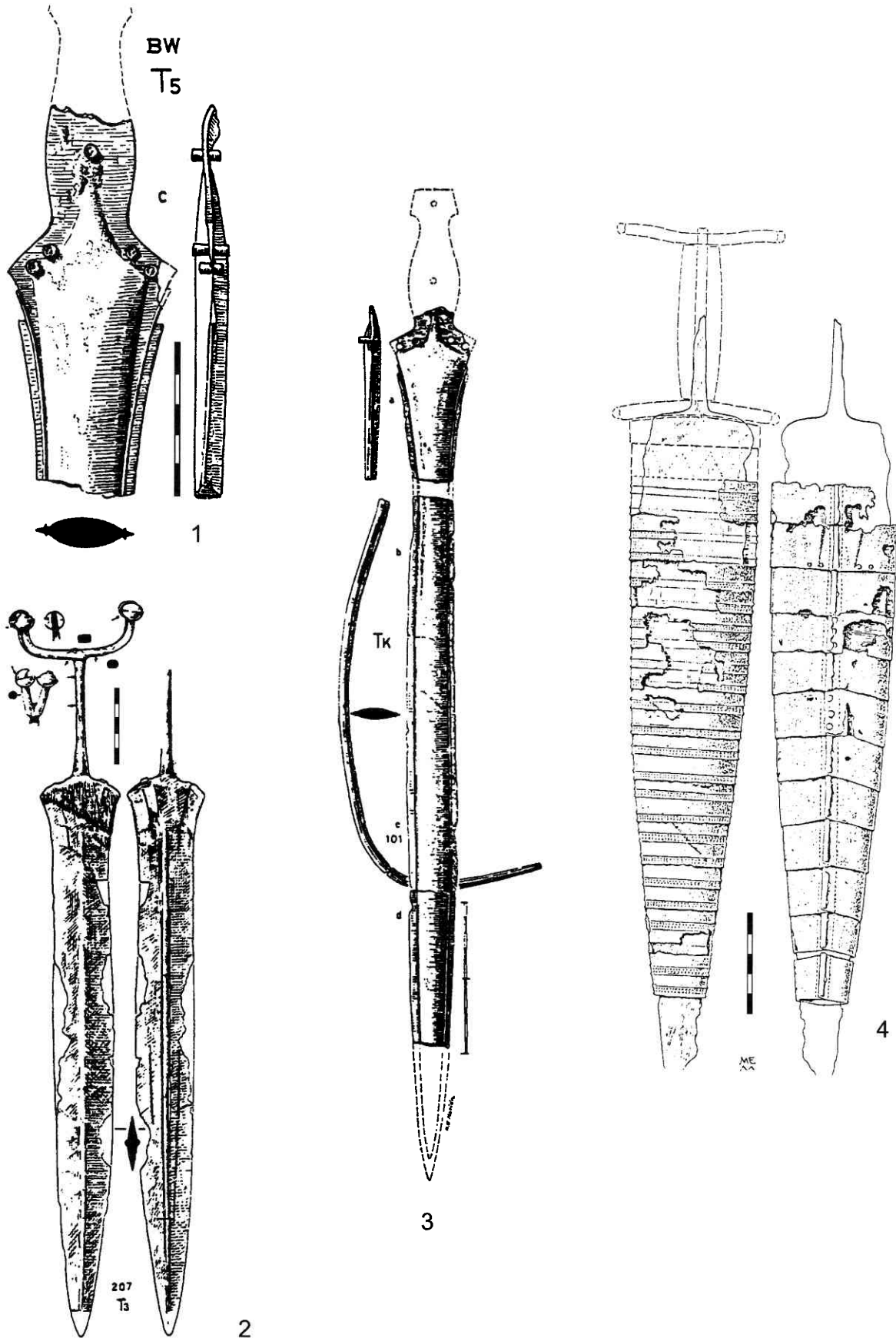


Fig. 5 — Choix d'armes hallstattiennes de Wallonie (1. Basse-Wavre – *La Bruyère-Saint-Job*, tombe 5; 2. Court-Saint-Étienne – *La Ferme Rouge*, tombe 3; 3. Court-Saint-Étienne – *La Quenique*, tombe K; 4. Luttre – découverte isolée. (D'après M.-E. Mariën).

découvertes hors contexte. Finalement, les cinq dernières accompagnaient, et c'est en quelque sorte un paradoxe, un mobilier parfois conséquent et peu fréquent en Wallonie. En effet, si seulement deux pièces composaient le mobilier de la tombelle 14 de Gedinne – *Chevaudos*, six se trouvaient dans la tombelle à épée en fer 1 de Court-Saint-Étienne – *La Ferme Rouge*, sept dans les tombelles A à Court-Saint-Étienne – *La Quenique* et 1 à Limal – *Morimoine*. Finalement, quatorze pièces composaient le mobilier de la tombelle 3 de Court-Saint-Étienne – *La Ferme*

Rouge mais cette tombe, exceptionnelle du point de vue de sa richesse, était une sépulture double.

7.5. Les rasoirs

En Wallonie, l'étude des rasoirs (fig. 6) va de pair avec celle des épées; il semblerait en effet que ces deux types de mobilier s'excluent mutuellement au sein d'un même édifice et, dans le groupe de la Houille, ils s'excluraient même de site à site. Là, les sites de *La Fosse-aux-Morts* à Louette-Saint-Pierre et de *Chevaudos*

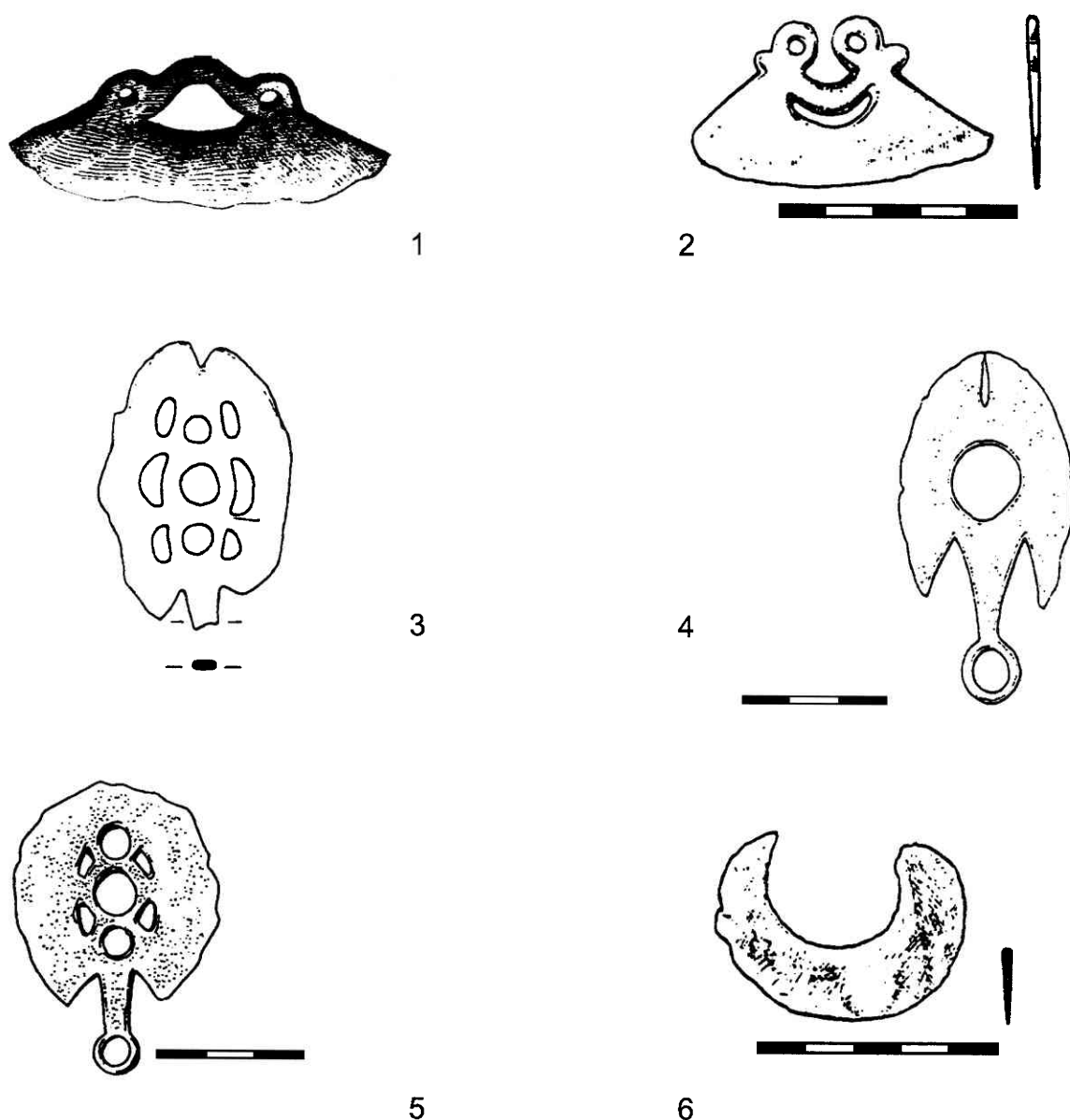


Fig. 6 – Choix de rasoirs hallstattiens de Wallonie (1. Bernissart, tombelle isolée (échelle inconnue); 2. Basse-Wavre – *La Bruyère-Saint-Job*, tombelle 5; 3. Louette-Saint-Pierre – *La Fosse-aux-Morts*, découverte isolée (échelle inconnue); 4 et 5. Havré – *La Taille des Vignes*, tombelles 16 et 9; 6. Limal – *Morimoine*, tombelle 2. (D'après M.-E. Mariën, sauf n° 1 par D.-A. Van Baastelaer et n° 3 par E. Warmenbol).

à Gedinne sont les seuls à avoir livré épées ou rasoirs. Tous deux sont attribués au Ha C et ne sont distants l'un de l'autre que 700 mètres. Or, le premier a livré au moins trois rasoirs en bronze mais pas d'épée et le second quatre épées dont une est en bronze et les autres sont en fer mais pas de rasoir.

Une exception doit pourtant être signalée. Il s'agit de la tombelle 5 de Basse-Wavre – *La Bruyère-Saint-Job*, dans le groupe de la Haute-Dyle, qui aurait livré à la fois épée en bronze et rasoir. Si aucune preuve n'a pu être apportée sur le fait qu'une erreur de publication ou de conservation se serait produite, cette association au sein d'un même édifice a interpellé les personnes qui se sont penchées sur la question²².

7.6. Les éléments de harnachement

Les éléments de harnachement (fig. 7) bien connus dans la région de Court-Saint-Étienne distinguent le groupe de la Haute-Dyle de tous les autres groupes wallons car il n'en a été découvert que là. D'une manière générale, il faut d'ailleurs préciser que ce groupe semble être le plus riche de tous en Wallonie. En tout, cinq cimetières brabançons²³ ont livré des pièces qui pourraient appartenir au harnachement équestre. Comme cela avait déjà été le cas pour les autres pièces métalliques le bris rituel et le passage au feu sont attestés. Aucune autre spécificité rituelle n'a été relevée à leur sujet.

7.7. Divers

De nombreuses pièces n'ont pas encore été présentées jusqu'ici alors qu'elles entrent dans la composition du mobilier funéraire wallon. Les fonctions qu'elles endossent et les matières premières dont elles sont faites sont nombreuses. Une mention spéciale va aux éléments de parure qui brillent en général par leur absence.

Il s'agit de

- *bronze* : vaisselle, pointe de lance, hache à douille, épingles, bracelets, clous ou rivets,

- fragments de feuilles²⁴ et extrémités d'un sceptre d'apparat (Court-Saint-Étienne – *La Quenique*, tombelle Y);
- *fer* : couteau ou poignard, pointe de lance, pincette à épiler, trousse de toilette, épingles, fragments de fibules (perdus), anneau (bracelet?) et fourche en fer (tombelle 3 de Court-Saint-Étienne – *La Ferme Rouge*);
- *plomb* : un bracelet en plomb proviendrait de la tombelle 81 du *Grand-Bois* à Saint-Vincent. Cette matière n'est généralement pas utilisée en Wallonie à l'époque hallstattienne;
- *terre cuite* : fusaïoles;
- *lithique* : pierres à aiguiser portatives ou non, broyeur en silex, silex divers non conservés, bloc de quartz et éclat de phtanite;
- *dents* (éléments de parure?) : signalées à Gedinne – *Coret*, elles ont été perdues depuis leur découverte.

7.8. Les ossements

Après incinération, les ossements, généralement très dégradés, étaient récoltés; ils pouvaient ensuite être déposés dans la tombe en respectant différents schémas. Soit ils étaient déposés dans une urne, soit ils l'étaient dans une fosse, soit ils étaient éparpillés au niveau du sol ou déposés en tas. En outre, il pouvait arriver que plusieurs de ces schémas coexistent. Les ossements pouvaient donc dans ce cas être déposés dans une urne au niveau du sol et dans une fosse sous le niveau du sol ou dans une urne et être éparpillés au niveau du sol ou dans une fosse sous le niveau du sol et être éparpillés au niveau du sol ou être déposés dans urne dans une fosse et éparpillés au niveau du sol.

En raison de leur état de dégradation trop avancé et de l'ancienneté des fouilles wallonnes, il est très rare que les ossements aient été étudiés²⁵. Les sépultures multiples font figure d'exception²⁶; généralement, il n'est pas précisé dans les publications si elles sont contemporaines ou non. Pour terminer, à l'exception d'un fragment de cubitus, peut-être de chien, découvert à Gedinne – *Chevaudos* en compagnie

²² Cette question est développée plus loin, dans le cadre de l'étude de la signification sexuelle des différents types de mobilier.

²³ Il s'agit des cimetières suivants : Court-Saint-Étienne – *La Quenique*, Court-Saint-Étienne – *Le Bettremont*, Court-Saint-Étienne – *La Ferme Rouge*, Limal – *Morimoine* et Bousval – *Plantée de Dames*.

²⁴ Il est arrivé, à Gedinne – *Chevaudos*, qu'une feuille de bronze contienne les ossements du défunt.

²⁵ À l'exception de quatre lots d'ossements provenant de nécropoles du groupe de la Houille et des ossements de la nécropole de Havré – *La Taille des Vignes* (Mariën, 1999).

²⁶ Il s'agit des tombelles 23 du *Grand-Bois* à Saint-Vincent (fin Ha D, début LT 1a), II de Gedinne – *Golinduc* et 1 et 3 de Court-Saint-Étienne – *La Ferme Rouge*.

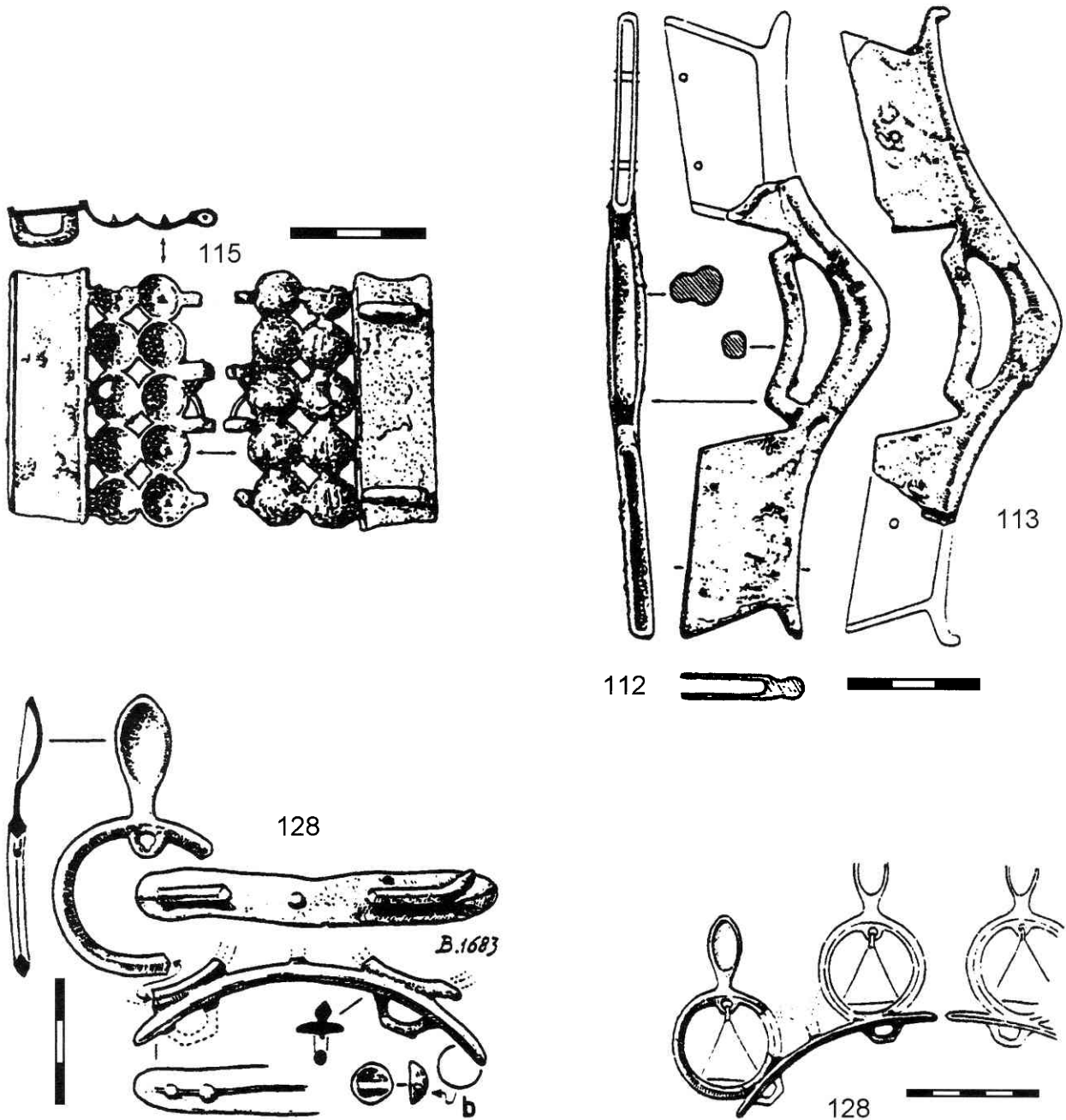


Fig. 7 – Choix d'éléments de harnachement du groupe hallstattien de la Haute-Dyle (115, 112 et 113. Court-Saint-Étienne – *La Quenique*, tombelle A; 128. Court-Saint-Étienne – *La Quenique*, découvertes isolées. (D'après M.-E. Marién).

des os calcinés d'un enfant, aucun os animal n'est signalé dans les sépultures.

8. LES ASSOCIATIONS MOBILIÈRES

Aucune étude d'ensemble ne s'est attachée jusqu'à aujourd'hui à déterminer les associations mobilières récurrentes à reconnaître dans les tombelles wallonnes. Partant du principe théorique qu'épées et rasoirs s'excluent mutuellement dans cette région, l'élaboration d'un

tableau présentant toutes les associations mobilières autres que céramiques²⁷ m'a semblé assez intéressante (tableau 2). Deux ensembles cohérents peuvent y être observés. Le premier reprend épées, éléments de harnachement, haches, pointes de lance, fourche en fer, silex et pierres à aiguiser; le second comprend rasoirs, trousse de toilette, pincettes à épiler, bracelets, boucles

²⁷ Pour l'instant, il me paraît encore difficile d'intégrer la céramique dans une classification de ce type mais des essais de classements sont en cours.

TYPE DE PIÈCE	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	FONCTION
Épée	•	•	•	•	•	•										Arme
Pointe de lance				•												Arme
Hache à douille				•												Arme ou Outil
Pierre à aiguiser	•															Outil
Silex	•															Outil
Fourche en fer				•												Outil
Accessoires de harnachement		•		•	•											Harnachement
Anneaux de fer*			•													Harnachement
Rasoir						•	•	•	•							Instrument de toilette
Trousse de toilette										•	•	•	•	•	•	Instruments de toilette
Pincette à épiler									•							Instrument de toilette
Épingle										•						Objet de parure ?
Grand anneau**										•						Objet de parure ?
Agrafe									•							Objet de parure ?
Anneau et fragment d'anneau***									•							Objets de parure ?
Fragments de fibules ?						•										Objets de parure ?
Tige en fer							•									Indéterminé
Fragment de fer indéterminé								•								Indéterminé
Ossements ♀										•			•			
Ossements ♂																
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	

* Probablement harnachement. ** Bracelet ? *** Boucles d'oreilles ?

Numérotation : 1. Gedinne – *Chevaudos*, tombelle 1 ; 2. Court-Saint-Étienne – *La Quenique*, tombelle A ; 3. Court-Saint-Étienne – *La Ferme Rouge*, tombelle 1 ; 4. Court-Saint-Étienne – *La Ferme Rouge*, tombelle 3 ; 5. Limal – *Morimoine*, tombelle 1 ; 6. Basse-Wavre – *La Bruyère-Saint-Job*, tombelle 5 ; 7. Court-Saint-Étienne – *La Ferme Rouge*, tombelle 5 ; 8. Court-Saint-Étienne – *La Plantée des Dames*, tombelle 3 ; 9. Limal – *Morimoine*, tombelle 2 ; 10. Havré – *La Taille des Vignes*, tombelle 10 ; 11. Groupe de la Houille (hors contexte) ; 12. Havré – *La Taille des Vignes*, tombelle 9 ; 13. Havré – *La Taille des Vignes*, tombelle 4 ; 14. Havré – *La Taille des Vignes*, tombelle 2 ; 15. Havré – *La Taille des Vignes*, tombelle A.

Tabl. 2 — Associations mobilières autres que céramiques.

d'oreilles, épingles et peut-être fibules. La liste des objets appartenant à chacune de ces deux classes n'est sans doute pas exhaustive et reste sujette à modifications. Il n'en reste pas moins que plusieurs hypothèses logiques pourraient justifier de leur existence, comme par exemple la manifestation de différenciations rituelles, sociales, économiques, sexuelles ou autres.

De ces variables multiples, il semble que ce soit la différenciation sexuelle qui soit la plus objective à étudier. En effet, il suffirait pour cela d'analyser les ossements découverts en association avec les pièces des deux classes précitées et de vérifier s'il y a concordance ou non avec l'un ou l'autre sexe. Malheureusement, il faut reconnaître que l'absence d'études ostéologiques avant 1999 ne permet pas de se

fonder un avis très solide. Seule la publication de la nécropole de Havré – *La Taille des Vignes* donne une indication (Mariën, 1999 : 227–242). Il est possible d'y lire qu'une dizaine de lots de fragments d'ossements incinérés a été étudiée par le Dr. P. Janssens. Son analyse les attribue à six femmes, deux hommes et le sexe de deux derniers individus n'a pu être déterminé. Or, les trousse de toilette découvertes dans cette nécropole²⁸ l'ont été dans les tombelles A, 2, 4, 9 et 10. Les ossements des tombelles 4 et 10 appartenaient à des femmes. L'analyse des ossements de la tombelle 2 n'a pas permis

²⁸ Leur fréquence de découverte est exceptionnellement élevée par rapport aux cimetières wallons, ce qui en constitue un trait marquant.

de déterminer le sexe de l'individu à qui ils appartenaient. Les autres tombelles à trousse de toilette n'ont pas livré d'ossements étudiés.

Une trousse de toilette non attribuée provient des fouilles ayant eu lieu en 1881 dans les nécropoles du groupe de la Houille (découverte isolée hors contexte) et une dernière de la tombelle 2 de Limal – *Morimoine*, dans le groupe de la Haute-Dyle. Si la pièce namuroise n'a fait l'objet d'aucune précision particulière, celle de Limal – *Morimoine* a été découverte en association avec un rasoir.

Voici le détail des associations mobilières (autres que céramiques) décrites au sein des tombelles wallonnes.

Classe 1

Des tombelles à épées découvertes dans le groupe de la Houille, seule la tombelle 1 de Gedinne – *Chevaudos*, à épée en bronze, a livré un mobilier autre que céramique ; elle contenait des outils (pierre à aiguiser et morceau de silex). Dans le groupe de la Haute-Dyle, les épées étaient accompagnées, en dehors de la céramique, par des accessoires de harnachement dans la tombelle A de Court-Saint-Étienne – *La Quenique*, par des anneaux de fer appartenant probablement au harnachement dans la tombelle 1 de Court-Saint-Étienne – *La Ferme Rouge*, par une fourche en fer, par des accessoires de harnachement, par une hache à douille en bronze et par une pointe de lance en fer dans la tombelle 3 de Court-Saint-Étienne – *La Ferme Rouge* et par des éléments de harnachement dans la tombelle 1 de Limal – *Morimoine*. À l'exception de l'association entre une épée et un rasoir dans la tombelle 5 de Basse-Wavre – *La Bruyère-Saint-Job*²⁹, ustensiles de toilette et armes ou pièces de harnachement³⁰ semblent donc s'exclure. Il faut par contre souligner l'association fréquente des éléments de harnachement et des épées dans le groupe de la Haute-Dyle.

²⁹ Cf. *infra*.

³⁰ L'association entre éléments de harnachement et ustensiles de toilette ou objet de parure n'est jamais attestée. Dans un cas pourtant, un doute subsiste car un fragment de fer avec empreinte d'étoffe a été découvert dans la tombelle 4 de *La Ferme Rouge* qui contenait des éléments de harnachement. Cependant, il n'est plus possible aujourd'hui de l'identifier et de l'analyser.

Classe 2

Le rasoir de la tombelle 5 de Court-Saint-Étienne – *La Ferme Rouge* était accompagné par une tige en fer (perdue?), le rasoir de la tombelle 3 de Court-Saint-Étienne – *La Plantée des Dames* était accompagné par un fragment d'objet en fer indéterminé (perdu?) et le rasoir en fer de la tombelle 2 de Limal – *Morimoine* était accompagné d'une pincette à épiler en fer, d'un instrument en fer mal identifié (peut-être un petit instrument à gratter), d'un fragment d'agrafe en fer et d'un anneau et d'un fragment d'anneau en fer (probablement des boucles d'oreille). Finalement, le rasoir de la tombelle 9 de Havré – *La Taille des Vignes* était, comme cela a déjà été précisé, accompagné d'une trousse de toilette. Quant aux rasoirs des tombelles 5 de *La Ferme Rouge* et 3 de *La Plantée des Dames*, découverts en compagnie de fragments de fer perdus ou non identifiés, ils posent la question de savoir si ces fragments appartenaient ou non à des instruments de toilette. Ajoutons encore que la pincette à épiler de la tombelle 10 de Havré – *La Taille des Vignes* a été découverte en compagnie d'une épingle en fer et d'un grand anneau en fer (perdu?), peut-être un bracelet. Or, l'étude des ossements confirme que cette tombelle appartenait à une femme.

Le mobilier des tombelles 1 de Gedinne – *Chevaudos*, A de Court-Saint-Étienne – *La Quenique*, 1 et 3 de Court-Saint-Étienne – *La Ferme Rouge* et 1 de Limal – *Morimoine* fait partie de la classe 1 alors que celui des tombelles 5 de Court-Saint-Étienne – *La Ferme Rouge*, 3 de Court-Saint-Étienne – *La Plantée des Dames*, 2 de Limal – *Morimoine*, de la tombelle isolée de Bernissart et des tombelles A, 2, 4, 9 et 10 de Havré – *La Taille des Vignes* est compris dans la classe 2.

Il faut retenir que, à une exception près, les tombelles wallonnes renfermaient soit des épées (symbole du guerrier hallstattien par excellence), soit des rasoirs, les deux types de pièces s'excluant mutuellement. Cette distinction de lieu entre tombelles à épées et tombelles à rasoirs pourrait donc s'expliquer par le fait que les épées et les rasoirs feraient partie de deux groupes mobiliers à signification distincte. À Louette-Saint-Pierre – *La Fosse-aux-Morts* (qui a livré trois rasoirs) et à Gedinne – *Chevaudos* (qui a livré quatre épées), une séparation géographique nette (700 mètres) doit même être

prise en considération pour deux nécropoles attribuées exactement à la même période (Ha C)³¹. La raison de l'existence de deux champs de repos distincts n'a pas été expliquée jusqu'à aujourd'hui.

Malgré l'apparente simplicité des données, quelques éléments appellent cependant à la prudence. Si les épées découvertes en Wallonie semblent exclure systématiquement les rasoirs dans les tombelles qu'elles occupent, une exception existe : la tombelle 5 de Basse-Wavre – *La Bruyère-Saint-Job* aurait livré une épée et un rasoir dans le même édifice ! On pourrait objecter que cette tombelle est l'exception qui confirme la règle. De plus, cette association a été remise en question par M.-E. Mariën et par E. Warmenbol³² mais le premier de ces deux auteurs précisait qu'aucun élément ne permettait de confirmer ce doute aujourd'hui.

Lorsque, en 1893, N. Cloquet décrivait le mobilier de cette tombelle 5 de Basse-Wavre – *La Bruyère-Saint-Job* (Cloquet, 1893–1894 : 369), il y signalait des fragments de fibules en bronze déjà présentés en 1887 en tant que fragments de fibules en bronze et en fer (Cloquet, 1888 : 187). Malheureusement, ils ont aujourd'hui disparu. Il aurait été particulièrement intéressant de les avoir conservés et ceci pour deux raisons. Tout d'abord, la plus ancienne fibule belge a été trouvée hors contexte à Incourt (Brabant). Elle est datée vers 700 ACN. Or, la tombelle 5 de Basse-Wavre – *La Bruyère-Saint-Job*, attribuée au Ha C1, pourrait être contemporaine et elle aurait livré « des fragments de fibules en bronze (et en fer ?) » en contexte. En second lieu, et cela nous intéresse plus particulièrement dans le cas présent, ces « fibules » sont des éléments de parure et, s'il semble logique de les rencontrer dans une tombe à rasoir, il ne paraît pas logique, ni pour le rasoir, ni pour eux, s'ils ont été

correctement déterminés, qu'ils soient associés à une épée.

Qu'en est-il à l'étranger ? Selon E. Warmenbol, dans les îles britanniques, la dissociation entre rasoirs et épées aurait été relevée à l'échelle de régions entières où, quand les rasoirs sont fréquents, les épées sont rares et inversement. Cet auteur signale encore qu'en Basse-Alsace, une distinction nette entre tombelles à épées en fer et tombelles à rasoirs a été mise en évidence (Warmenbol, 1978 : 185). Mais, il précise également qu'à Quémigny-sur-Seine en Côte-d'Or, un rasoir a été découvert en association avec une grande épée hallstattienne en fer (Warmenbol, 1993 : 87). R. Joffroy précisait au sujet de la Bourgogne que le rasoir en bronze était très souvent accompagné d'une grande épée en fer, au Hallstatt ancien le plus souvent (Joffroy, 1960 : 99). Le lecture d'un article de B. Chaume et de M. Feugère, consacré aux sépultures tumulaires aristocratiques du Hallstatt ancien de Poiseulla-Ville (Côte-d'Or), confirme que l'association de l'épée et du rasoir dans une même tombelle est un trait régional caractéristique (Chaume & Feugère, 1990 : 30). Le fait qu'ils précisent que ce fait est un trait régional implique peut-être que ce type d'association n'est pas très fréquent dans les régions limitrophes.

En conclusion, s'il n'est pas exclu que l'une ou l'autre découverte, perdue, non identifiée ou à venir, ne contredise les associations qui pourraient être faites, il me paraît fondé d'admettre que deux classes mobilières (ne tenant pas encore compte de la céramique) peuvent être reconnues dans les tombelles wallonnes. La tombelle 5 de Basse-Wavre – *La Bruyère-Saint-Job* constitue une exception à ces classes. Faute d'informations, la présence d'enfants dans les nécropoles est difficile à développer mais elle est attestée. Finalement, un fragment de cubitus, peut-être de chien a été découvert en compagnie des ossements incinérés d'un enfant à Gedinne – *Chevaudos*. Il constitue à ce jour le seul fragment d'os non humain provenant du milieu funéraire.

9. CONCLUSIONS

L'étude des rites funéraires se heurte dès l'abord à une difficulté capitale. En effet, si l'on admet que les rituels constituent un ensemble de gestes, d'attitudes et de pensées auquel a été donné une portée symbolique, il faut se rendre à l'évidence que les seuls éléments à

³¹ Aucune épée n'a été découverte à ce jour dans le groupe de la Semois, en particulier dans les 123 tertres de la nécropole du *Grand-Bois* à Saint-Vincent. Pourtant, celle-ci a livré d'autres pièces de mobilier telles que rasoir, épingle ou bracelet. La découverte récente d'une nouvelle nécropole à tombelles distante de quelques centaines de mètres de ce cimetière pose la question de savoir si le cas isolé du groupe de la Houille, dans lequel rasoirs et épées semblent s'exclure de site à site, ne pourrait trouver un pendant dans le groupe de la Semois. L'avenir, par la fouille de ce champ de repos, nous donnera sans doute plus d'informations sur un sujet qu'il est prématuré de développer.

³² « [...] dont l'association avec une épée nous semble assez douteuse » (Warmenbol, 1993 : 87).

avoir traversé le temps ne sont que matériels; il est donc difficile de faire la liaison de l'un à l'autre. Néanmoins, l'apport que l'on doit aux disciplines connexes à l'archéologie offre la possibilité d'apporter de nombreuses justifications à ce que l'on observe sur le terrain.

Ainsi, les rites funéraires hallstattiens en Wallonie, qui ne sont autres que des rites de passage, semblent permettre aux vivants de faire passer le défunt d'un monde à un autre. Symbolique, ce dernier a été créé par l'homme lui-même pour se rassurer sur un inconnu qu'il ne maîtrise pas; de son existence et du respect qu'il impose découle un certain nombre de règles socialement admises et organisées de manière répétitive. La fouille permet de relever les effets matériels engendrés par le respect de tels codes. Mais, et c'est sans doute le plus important, la portée symbolique qu'ils véhiculent est liée à la place qui leur est accordée dans un système de signification artificiel; elle ne résulte en aucun cas des propriétés intrinsèques des éléments visés. Sa compréhension ne peut donc être qu'indirecte.

Avant tout essai d'interprétation, il convient de recenser les principaux rites rencontrés en Wallonie au travers de leurs manifestations matérielles. Comme il a été précisé, l'incinération est le rite unique observé concernant le traitement du corps. L'aménagement d'un bûcher constitue donc un des traits majeurs du déroulement de la cession funéraire. Dans la toute grande majorité des cas, celui-ci était construit à l'endroit même de la future tombe, le plus souvent individuelle. Le mobilier funéraire pouvait être, ou ne pas être, joint au brasier funéraire; il se pouvait également qu'il soit ajouté à ce dernier au cours de la phase de calcination ou après que celle-ci ait eu lieu. Une pratique particulière mérite que l'on s'y arrête : il s'agit du bris rituel occasionnel rencontré sur certaines pièces de mobilier, indépendamment de la matière dont elles étaient composées ou de la fonction qui était la leur.

Après calcination, les résidus mobiliers et humains étaient récoltés, apparemment dans tous les cas. Ils prenaient alors place au sein de la sépulture définitive, le plus souvent à l'endroit même de la calcination. Généralement, le mobilier n'était composé que d'une ou de deux céramiques accompagnées, de temps à autres, par l'une ou l'autre pièce métallique. L'ordre de dépôt ne semblait pas être fixé à l'avance et les ossements pouvaient être déposés

soit en urne, soit en fosse, ce qui était plus rare, ou bien ils étaient éparpillés; il arrivait encore que ces différentes possibilités coexistent au sein d'une même tombe. L'étape finale consistait à couvrir le tout par un tertre de terre pour former un tumulus.

Le choix d'utiliser le tumulus en guise de sépulture se rencontre dans de nombreuses civilisations d'horizons géographiques et culturels différents. Une symbolique complexe devait certainement être liée à son élaboration : il est en tout cas certain que la forme de la sépulture ne dépendait pas du rituel que subissait le corps du défunt mais qu'il correspondait à une système de pensées et à des conjectures économiques et sociales particulières.

Le tertre constituait en outre une protection matérielle contre toute violation. Une protection symbolique, illustrée par le respect de tabous à son égard, doit sans doute y avoir été jointe. Finalement, l'emploi d'un rituel compliqué, qu'il faut étudier dans un processus de passage entre deux états, implique probablement le respect des ancêtres et la pratique d'un culte à leur mémoire.

L'étude du comportement funéraire en Wallonie est d'autant plus importante que l'archéologie hallstattienne en Wallonie est principalement funéraire. Dans le débat du passage de l'âge du bronze à l'âge du fer, quelques éléments importants doivent être notés. La tendance actuelle est de considérer qu'aucune invasion n'a dû avoir lieu au Ha C1, mais que — les contacts commerciaux s'intensifiant — les populations aristocratiques hallstattiennes de Wallonie devaient être d'origine locale. L'étude typologique du matériel entreprise par E. Warmenbol apporte de nombreux éléments en ce sens, tout au moins dans les premiers temps de la période. Du point de vue rituel, il faut admettre que, si mutation fondamentale il y a eu, c'était à l'âge du bronze. En effet, à part l'utilisation du tumulus, tous les principes rituels rencontrés en Wallonie au Ha C1 existaient au bronze final dans la même région (incinération, bris rituel, dépôt des ossements en urnes, en fosses ou éparpillés, poursuite de l'utilisation de certains cimetières...). Or l'édification de *tumuli* individuels pourrait être justifiée par l'évolution sociale attestée dès le Ha C1.

En effet, la modification réelle de la société à cette époque qui, d'égalitaire qu'elle semblait être à beaucoup d'auteurs, se hiérarchiserait et s'individualiserait de plus en plus, a pu

entraîner une évolution conceptuelle au sujet du type de sépulture à utiliser. Les différences de richesses mobilières et la présence de pièces exceptionnelles liées à une classe dominante reflèteraient assez bien cet état d'esprit. L'emploi du cheval, l'utilisation du fer ou le développement des relations économiques pourraient n'être que les diverses facettes d'une mutation socio-culturelle lente mais dont nous ne pourrions nier les effets aujourd'hui encore.

Bibliographie

- BASTIDE R., 2000. Anthropologie religieuse (rubrique). In : *Encyclopædia Universalis*, version CD-Rom 6.0.72.
- BONENFANT P.-P., 1988. La civilisation celtique. In : *Forteresses celtiques en Wallonie. Bérisménil – Châtelet – Cugnon – Étalle*. *Archaeologicum Belgii Speculum*, XIV. Bruxelles : 5–7.
- CAHEN D. & CAHEN-DELHAYE A., 1983. Vestiges préhistoriques, protohistoriques et romains du Bois de la Taille des Vignes à Mons. *Vie Archéologique. Bulletin d'information trimestriel de la fédération des archéologues de Wallonie*, 11 : 8–17.
- CAHEN-DELHAYE A., 1987a. Un habitat du premier âge du fer à Huombois (Sainte-Marie-sur-Semois). In : G. Lambert (dir.), *Archéologie entre Semois et Chiens*. Bruxelles, Éd. Crédit Communal : 35–37.
- CAHEN-DELHAYE A., 1987b. La fortification protohistorique de la Tranchée des Portes à Étalle. In : G. Lambert (dir.), *Archéologie entre Semois et Chiens*. Bruxelles, Éd. Crédit Communal : 39–46.
- CAHEN-DELHAYE A., 1988. La « Tranchée des Portes » à Étalle (Province du Luxembourg). In : *Forteresses celtiques en Wallonie. Bérisménil – Châtelet – Cugnon – Étalle*. *Archaeologicum Belgii Speculum*, XIV. Bruxelles : 43–53.
- CAHEN-DELHAYE A., 2000. *Données non publiées tirées des étiquettes des vitrines du Musée du Cinquantenaire, section Belgique ancienne* (Musées Royaux d'Art et d'Histoire, Bruxelles).
- CAZENEUVE J., 2000. Rites (rubrique). In : *Encyclopædia Universalis*, version CD-Rom 6.0.72.
- CHAUME B. & FEUGÈRE M., 1990. Les sépultures tumulaires aristocratiques du Hallstatt ancien de Poiseul-la-Ville (Côte-d'Or). *Revue Archéologique de l'Est et du Centre-Est*, Dixième supplément. Dijon : 29–30.
- CLOQUET N., 1882. Tumulus du canton de Wavre et cimetière celtique de Court-Saint-Étienne. *Annales de la Société Archéologique de Nivelles*, II : 32–55.
- CLOQUET N., 1888. De l'âge du bronze et du premier âge du fer en Belgique. *Annales de la Fédération Archéologique et Historique de Belgique*, III. Bruges : 179–189.
- CLOQUET N., 1893–1894. Excursion archéologique dans la vallée de la Dyle et de la Lasne. *Annales de la Société Archéologique de Nivelles*, IV : 353–385.
- DE COPPET D., 2000. Tabou (rubrique). In : *Encyclopædia Universalis*, version CD-Rom 6.0.72.
- DURAND G., 2000. Symbolisme du feu (rubrique). In : *Encyclopædia Universalis*, version CD-Rom 6.0.72.
- JOFFROY R., 1960. *L'oppidum de Vix et la civilisation hallstattienne finale dans l'est de la France*. Publications de l'Université de Dijon, XX. Paris, 210 p. + 81 planches hors texte.
- MARCHAL J.-Ph., 1990. *L'âge du bronze et le premier âge du fer en Hesbaye*. Mémoires de Préhistoire Liégeoise, 4. Liège, 156 p. + 4 cartes et 36 planches hors texte.
- MARIËN M.-E., 1958. *Trouvailles du champ d'urnes et des tombelles hallstattiennes de Court-Saint-Étienne*. Monographies d'Archéologie Nationale, 1. Bruxelles, 269 p.
- MARIËN M.-E., 1964. *La nécropole à tombelles de Saint-Vincent*. Monographies d'Archéologie Nationale, 3. Bruxelles, 169 p.
- MARIËN M.-E., 1987. La nécropole à tombelles hallstattienne du Grand-Bois à Saint-Vincent. In : G. Lambert (dir.), *Archéologie entre Semois et Chiens*. Bruxelles, Éd. Crédit Communal : 27–33.
- MARIËN M.-E., 1999. Nécropole hallstattienne à tombelles dans le « Bois de la Taille des Vignes » à Havré (Hainaut, Belgique). In : B. Chaume, J.-P. Mohen & P. Perin (dir.), *Archéologie des Celtes. Mélanges à la mémoire de René Joffroy*. Préhistoire Européenne, 3 : 227–242.
- MARTIN R., 2000. Sépulture (rubrique). In : *Encyclopædia Universalis*, version CD-Rom 6.0.72.
- SINDZINGRE N., 2000. Rituel (rubrique). In : *Encyclopædia Universalis*, version CD-Rom 6.0.72.

- THOMAS L.-V., 2000. Les sociétés devant la mort (rubrique). In : *Encyclopædia Universalis*, version CD-Rom 6.0.72.
- VAN ASSCHE M., 1991–1992. Les occupations de l'âge du fer sur le site rubané de « La Chapelle Blanche » à Vaux-et-Borset (Province de Liège). *Bulletin du Cercle Archéologique Hesbaye-Condroz*, **XXII** : 7–44.
- VAN BASTELAER D.-A., 1880. Une tombe germanique découverte et méconnue en 1851 à Bernissart. *Annales du cercle Archéologique de Mons*, **XVI** : 550–575.
- WARMENBOL E., 1978. *Les nécropoles à tombelles hallstattiennes de Gedinne et Louette-Saint-Pierre*. Mémoire de fin d'études non publié. Université Libre de Bruxelles, 218 p. + XXVI planches hors texte.
- WARMENBOL E., 1991. Les nécropoles hallstattiennes de Gedinne et Louette-Saint-Pierre. In : H. Remy (dir.), *Archéologie en Ardenne. De la préhistoire au XVIII^e siècle*. Bruxelles, Éd. Crédit Communal : 59–64.
- WARMENBOL E., 1993. Les nécropoles à tombelles de Gedinne et Louette-Saint-Pierre (Namur) et le groupe « mosan » des nécropoles à épées hallstattiennes. In : *Actes du XI^e colloque de l'association pour l'étude des âges du fer en France non méditerranéenne*. *Archaeologia Mosellana*, **2**. Sarreguemines : 83–114.

Adresse de l'auteur :

Alain GUILLAUME

Rue du Centre, 17

B-5575 Louette-Saint-Pierre (Belgique)

E-mail : guillaumealain@belgacom.net